

Éditions de l'École des hautes études en sciences sociales



Penser par cas

Penser par cas. Raisonner à partir de singularités

The case and the proof. Reasoning from the singular

Jean-Claude Passeron et Jacques Revel

p. 9-44

Résumé

Sous des formes qui ont été fort diverses tout au long de l'histoire des savoirs et des savoir-faire, la « pensée par cas » révèle les particularités logiques propres à tout raisonnement qui, placé devant une singularité observable, choisit d'approfondir ses propriétés particulières pour fonder sur leur description, leur interprétation ou leur évaluation, une argumentation de portée plus générale. Deux traits essentiels sont toujours présents dans la qualification d'une occurrence comme « cas ». Le premier est l'obstacle que la singularité d'une situation oppose au mouvement habituel de la perception ou à l'application des normes déjà codifiées du discours explicatif ou prescriptif. L'autre, c'est le fait qu'on ne peut caractériser une singularité comme « cas » que si on suit l'histoire dont elle est le produit en recherchant les « circonstances » pertinentes qui la spécifient dans son contexte. Aujourd'hui, le renouveau des casuistiques éthiques et de l'analyse juridique des cas, la redécouverte du rôle du récit et sa rencontre avec la démarche clinique dans toutes les sciences de l'homme comme l'apport des « logiques non monotones » conduisent à remettre en question la domination exclusive qu'exercaient le modèle hypothético-déductif et les paradigmes universalistes sur toutes les opérations d'inférence et de preuve dans l'argumentation scientifique.

Beneath forms that have varied greatly all along the history of knowledge and know-how, « thinking by case » reveals logical characteristics common to all reasoning which, when placed before an observable singularity, chooses to deepen its qualities in order to establish an argument of more general interest based on their description, interpretation or evaluation. Two essential features are always present in the qualification of an occurrence as a « case ». The first is the obstacle

that the singularity of a situation opposes to the habitual movement of perception or with the application of already codified norms of explanatory or prescriptive discourse. The second is the fact that a singularity can be characterised as a « case », only if the history of which it is a product is followed by researching into the relevant « circumstances » that specify it in its context. Today, the renewal of ethical casuistry and of juridical analysis of cases, the rediscovery of the role of the narrative and its encounter with the clinical approach in all the human sciences, like the contribution of « non-monotone logics », leads to a questioning of the exclusive domination exercised by the hypothetico-deductive model and the universalist paradigms on all the operations of inference and of proof in the scientific argument.

Texte intégral

1

À travers la diversité de leurs figures culturelles et tout au long de l'histoire des savoirs et des savoir-faire, les modalités logiques de la « pensée par cas » révèlent une contrainte propre à tout raisonnement suivi qui, pour fonder une une explication, une interprétation, description, de procéder par l'exploration évaluation, choisit des propriétés d'une l'approfondissement singularité accessible à l'observation. Non pour y borner son analyse ou statuer sur un cas unique, mais parce qu'on espère en extraire une argumentation de portée plus *générale*, dont les conclusions pourront être réutilisées pour fonder d'autres intelligibilités ou justifier d'autres décisions. Pourtant, la réhabilitation méthodologique de la pensée par cas est récente. Avant de se retrouver associée à la remise en cause des paradigmes naturalistes ou logicistes qui, de proche en proche, a affecté la plupart des disciplines dans le courant du xx^e siècle, l'analyse qui se donne pour tâche de prendre en compte des « cas », de les approfondir et de circonstancier de façon plus fine ce qui les constitue, a longtemps paru l'exigence déroger à majeure d'unification, d'homogénéisation et, idéalement, de formalisation de l'argumentation, dans laquelle, de la science antique aux révolutions scientifiques modernes, l'histoire des savoirs semblait avoir définitivement inscrit ses avancées de connaissance logiques et empiriques les plus décisives.

Le cas : quelle généralité ?

2

À vouloir définir la pensée des cas singuliers de manière contrastive, en l'opposant terme à terme à la pensée logique des généralités, on prend le risque d'accepter l'ambiguïté sémantique qui enveloppe la notion même de « cas » comme elle en obère les usages. Il n'y a pourtant guère de sens à enregistrer sous ce terme des collections hétérogènes d'objets ou de traits distinctifs, d'exemples ou de contreexemples ; de confondre monographies et cas explicitement choisis et analysés aux fins d'une démonstration ou d'une comparaison, voire de glisser d'un répertoire à l'autre, comme si la chose allait de soi. D'où notre choix de prêter attention aux opérations associées à la pensée par cas plutôt que de partir d'une impossible définition préalable. Aujourd'hui, ce sont en fait deux histoires de la pensée par cas qui, après avoir cheminé de façon relativement séparée, viennent ajouter leurs effets et leurs incitations, provoquant ainsi une remise en question des axiomatiques, des logiques et des méthodologies universalistes et/ou nomologiques dans les sciences - et d'abord dans les sciences de l'homme. La première est celle qui, depuis la philosophie et la antiques rhétorique jusqu'aux débats éthiques contemporains, a inscrit sa continuité pratique dans la casuistiques morales, juridiques des religieuses. La seconde, à travers la longue suite des écoles ou des traditions médicales, n'a pas cessé d'affiner les pratiques et les règles d'une démarche clinique devenue, dans les dernières décennies du xix^e siècle et les premières du xxe, concurrente de la méthode expérimentale – avec laquelle, dans les sciences biologiques et psychologiques, elle a pourtant tendu à se combiner à la fin du xix^e siècle, selon des compromis méthodologiques et dans des protocoles empiriques qui ont fait école. C'est surtout sous cette seconde forme que la pensée par cas a d'abord croisé les cheminements contemporains des sciences sociales. Alors que celles-ci se déprenaient des ambitions universalisantes que les méthodologies sociologistes ou économistes de facture nomologique ou structuro-fonctionnaliste avaient héritées du xix^e siècle, elles redécouvraient du même mouvement la place que le rendu narratif de séquences et d'interactions pouvait prendre en toute tentative d'explication de la particularité d'un cas et de son contexte.

3

4

Le caractère exceptionnel, éventuellement anormal, voire aberrant, des situations que la plupart des langues désignent, dans leur usage commun ou savant, comme des « cas », pose une question semblable à tous ceux qui se heurtent à un état du monde dont la description se présente en même temps comme un défi lancé à l'observateur. « C'est un cas », dit-on quand on se trouve arrêté et sommé par l'obstacle de changer de trajet : tel quel, l'énoncé contient à la fois une observation empirique et une injonction logique. En ce sens, un cas est bien ce qui arrive, une « échéance », pour reprendre l'heureuse expression de Serge Boarini. Il survient, et il pose en tant que tel des questions. Ce qui a toujours constitué la difficulté logique des descriptions de cas, qu'aiguillons des débats moraux, politiques, théologiques, scientifiques ou privés, c'est qu'ils opposaient d'emblée à la tentative pour les circonscrire par une description définie liste ouverte de propriétés descriptibles, toutes hypothétiquement pertinentes pour rendre compte de leur agencement particulier dans une situation, dans une configuration ou au sein d'un processus. En ce sens, un cas n'est pas seulement un fait exceptionnel et dont on se contenterait qu'il le reste : il fait problème ; il appelle une solution, c'est-à-dire l'instauration d'un cadre nouveau du raisonnement, où le sens de l'exception puisse être, sinon défini par rapport aux règles établies auxquelles il déroge, du moins mis en relation avec d'autres cas, réels ou fictifs, susceptibles de redéfinir avec lui une autre formulation de la normalité et de ses exceptions.

Qu'un cas soit merveilleux ou, plus communément, dérangeant, ne suffit pas. On doit pouvoir poser un ou des problèmes à partir de son échéance¹. Avant de devenir des exemples cités et invoqués comme des autorités ou des éléments de preuve, les cas que Freud a rendus célèbres ont d'abord été des questions posées à la pratique des psychologues et des psychanalystes, à commencer par la

sienne propre ; c'est d'ailleurs ce qui fondait à ses yeux, il n'a cessé de le rappeler, l'obligation d'en rendre compte devant la communauté savante. Ou, pour changer de registre, lorsque François Hartog décide de s'intéresser au « cas Fustel », c'est avec le souci de préciser en quoi et de comprendre pourquoi l'historien de La Cité antique s'est placé « nettement en porte-à-faux par rapport à sa discipline », par rapport à une série de traditions historiographiques, à la tradition tout court, « par rapport à lui-même » et, finalement, « à ces grands courants que sont les pensées contre-révolutionnaire, traditionaliste, libérale, démocratique² ». C'est, à dire vrai, l'ensemble des questions dont on l'investit – et dont il est susceptible d'être investi – qui fait le cas. Michel Foucault rappelait, en la présentant, que l'affaire Rivière (1835) n'a pas été une « grande affaire », ni dans la publicité dont elle a fait l'objet dans le temps même de l'événement, ni dans l'histoire de la psychiatrie pénale, ni dans la mémoire judiciaire. Elle n'est devenue un « cas », d'abord sous la forme d'un dossier publié dans les Annales d'Hygiène publique et de Médecine légale, que dans le contexte du débat qui s'était ouvert indépendamment d'elle sur « l'utilisation de concepts psychiatriques dans la justice pénale »; et elle le redevient en termes reformulés, cent cinquante ans plus tard, lorsqu'elle offre au philosophe la possibilité de s'interroger à nouveau, à partir d'un dossier complété et reconfiguré, sur « un rapport de pouvoir, une bataille de discours et à travers des discours » dont il montre que le crime et le procès de Pierre Rivière ont été l'occasion et l'enjeu³.

Le cas requiert l'approfondissement de la description, alors même qu'il lui reste irréductible en sa singularité puisque celle-ci ne peut jamais être complètement « définie » mais seulement désignée par un acte de *deixis*. Il semble ainsi pouvoir résister à tout effort pour le dissoudre, par abstraction ou par synthèse, dans l'anonymat de l'une des formes déjà normées ou formalisées de la pensée du général ou de l'universel. Si longue que soit, dans la définition d'un cas, l'énumération des traits génériques que l'on pourrait retrouver à l'identique dans d'autres cas, interviennent

5

toujours, dans un énoncé qui entend se référer à sa singularité dans le temps et l'espace, un ou des *déictiques*⁴. En quelque argumentation qu'un cas particulier se trouve mobilisé, il n'y est jamais utilisé – et il ne saurait l'être sans inconséquence – comme un élément interchangeable dans un ensemble déjà circonscrit par une définition générique ou comme la résultante d'une rencontre entre des lois de portée universelle ; il ne peut pas davantage être retenu comme la variante libre d'une structure invariante ou la spécification automatique d'une norme.

automatique d'une norme. Qu'il s'agisse de « beaux cas », tels que les ont collectionnés 6 les psychologues, les criminologues et les journalistes, ou de « cas épineux », de « cas d'école » ou de « cas-limites », de configurations « typiques » ou tératologiques ; qu'on s'y heurte comme on le fait face aux « cas de conscience » – qu'il faut bien soumettre à un traitement dérogatoire puisque leur résolution pratique ne peut se déduire immédiatement de normes ou de principes compatibles ou composables entre eux -, ou bien qu'on les rencontre comme des « cas de figure » inattendus ou curieux – dont il vaut la peine de scruter la singularité ethnographique, sociographique ou pour mettre en question, biographique par déconcertant de leur excentricité, les illusions du naturel et du normal -, les descriptions de cas viennent d'abord se ranger dans l'une des catégories les plus problématiques de l'interprétation des faits. Leur singularité les privilégie pour les uns, elle les stigmatise aux yeux des autres. Mais pour tous, elle les distingue immédiatement du tout-venant des états de fait ou des jugements qui les qualifieraient comme normaux, attendus ou universels, répétitifs ou quelconques. Que signifie alors une telle particularité, qui est à la fois empirique et logique ? Indéfiniment descriptible, mais coupée de tout accès aux chemins canoniques de l'inférence nécessaire ? L'identification d'un cas comme tel pose à tous ceux qui se heurtent à sa singularité la même question logique, celle de la signification d'une identité instable, voire autodestructrice, puisque le contenu en est parfois réduit à la discordance que le cas introduit dans les opérations bien

rôdées des décisions quotidiennes ou dans les procédures confirmées du raisonnement scientifique.

7

8

Le traitement argumentatif qu'il convient de réserver aux entités qui échappent ainsi aux classifications et à la formulation stabilisée des régularités comme aux démarches pré-contraintes de l'évaluation des actions par rapport à des normes inconditionnelles, n'a pas cessé de diviser, tout au long de l'histoire des métiers intellectuels, les philosophes et les théologiens, puis les logiciens et les épistémologues qui ont pratiqué une casuistique ou qui se sont interrogés sur la pensée par cas. Quelles peuvent être les formes et la portée de raisonnements qu'un cas, une fois qu'on a choisi de le décrire et de l'analyser comme tel, en détaillant aussi avant qu'il est possible ses propriétés particulières, requiert du raisonneur qui entend préserver la signification locale d'une singularité, alors même qu'il veut en tirer par généralisation une connaissance transposable à d'autres cas ? Comment s'établit logiquement la validité générale à laquelle peut prétendre une démarche de connaissance lorsqu'elle veut argumenter ses assertions à partir de cas, c'est-à-dire à partir de descriptions dont l'auteur accepte d'emblée que la liste des traits descriptifs qu'il retient comme pertinents puisse être indéfiniment allongée pour mieux en identifier la singularité?

Le problème a, depuis Aristote, reçu des réponses différentes et contradictoires⁵. Il se présente aujourd'hui plutôt en termes méthodologiques et épistémologiques, puisqu'il divise sur le choix de protocoles d'inventaire des faits observables chacune des sciences empiriques — et, au premier chef, les sciences du vivant comme celles de l'homme : les premières, dans leurs démarches à la fois expérimentales et historiques (tantôt physiologiques, neurologiques ou physicochimiques, tantôt éthologiques ou écologiques) ; les secondes, à la fois statistiques et historiques, avec leurs méthodes quantitatives ou cliniques (parfois associées), leurs formalismes et leurs casuistiques (presque toujours sans liens). La pensée par cas, que l'on a vu revêtir des formes multiples et diverses et renaître plusieurs fois après qu'elle a été ostracisée ou déclarée

obsolète, repose-t-elle en fin de compte sur une méthode d'administration des preuves qui devrait être elle-même aussi singulière que les cas auxquels elle s'applique ? La compréhension d'un cas ne serait-elle susceptible de s'appuyer que sur une démarche qui, pour l'essentiel, resterait ineffable et qui conviendrait seulement à un objet unique ? Par exemple, sur une « intuition » sans phrase ni critère explicitable ou transmissible comme chez les praticiens du diagnostic traditionnel, ou encore sur la saisie par empathie immédiate du sens d'une civilisation, d'une vision du monde ou d'un élan vital⁶ ?

9

Les sciences de l'homme se sont plus ou moins rapidement détournées, au xixe comme au xxe siècle, des chemins méthodologiquement impraticables les que philosophies de l'histoire ou de l'évolution avaient voulu tracer, du haut de leurs concepts, aux travaux de l'érudition ou du terrain, de l'analyse ou de la clinique. Mais la pensée par cas peut-elle pour autant se soustraire à toute normalisation logique, ou au moins à des systématisations partielles et provisoires autorisant une semi-formalisation « sensible au contexte », dès lors qu'elle entend formuler des interprétations ou justifier des choix à un certain niveau de généralité et de rigueur dans ses inférences⁷ ? Évidemment non : on n'engendre jamais aucune « généralité » par l'addition d'« énoncés existentiels singuliers ». En retour, le risque descriptif serait d'aller trop loin dans la réduction pure et simple du traitement des cas aux formes déductives ou inductives du raisonnement, tel que peuvent le pratiquer les argumentations savantes qui fondent la conduite de leurs comparaisons entre variations empiriques, comme la rigueur de leurs calculs et les règles de leurs formalismes ou de leurs modèles, sur la logique « monotone » d'un transit à double sens entre le particulier et l'universel. Sous la pression des méthodologies de l'inférence nécessaire (ou probabilitaire), qui ne laissent le choix qu'entre le chemin ascendant et le chemin descendant pour aller du particulier à l'universel (et réciproquement), cette simplification a longtemps été la règle. Pour rendre compte de la transposition conceptuelle de la compréhension d'un cas à l'intelligibilité d'un autre, le souci de se justifier devant les formes classiques de la logique a presque toujours suggéré aux auteurs de travaux privilégiant l'étude approfondie de cas — le terrain ethnographique, la monographie dans ses diverses versions, la biographie, le suivi clinique de cas individuels — de se couler dans le langage de la validité des preuves expérimentales fondées sur la réitération des observations, surtout depuis qu'avec Popper, le modèle de la « réfutabilité » des propositions théoriques paraît fournir une garantie universelle de scientificité en toute science empirique. Mais un tel alignement méthodologique rend-il compte du mouvement effectif de la pensée par cas ?

10

Des méthodes et des langages par lesquels les sciences de l'homme précisent aujourd'hui les questions posées par l'interprétation de leurs objets les plus spécifiques, c'est-àdire les plus étroitement dépendants de leur contexte, semble bien émerger une troisième interprétation du renouveau des questions sur la casualité du « cas ». On la retrouve d'ailleurs, mutatis mutandis, dans la plupart des disciplines, au cœur de la réflexion actuelle sur la diversité des modalités de la description et de la preuve scientifiques. Dans les dernières décennies du xxe siècle, le débat épistémologique sur les styles scientifiques, tel qu'il a été reformulé à partir de la diversification des pratiques de elles-mêmes, progressivement imposé recherche a l'ensemble des disciplines un réexamen des certitudes qui semblaient acquises sur les liens logiques entre la « vérité » d'un constat empirique et les méthodes par lesquelles on l'établit. Le positivisme à l'ancienne, avec ce qu'il retient de réalisme à l'antique, s'est effacé des pratiques scientifiques, sinon toujours des idéologies savantes, au profit d'une représentation profondément différente des rapports du langage et du monde, souvent liée aux sciences linguistiques et à la logique du langage. Cette révolution épistémologique souterraine a d'ailleurs changé plusieurs fois d'appellation, selon ses argumentaires: conventionnalisme, nominalisme, pragmatisme, arbitraire axiomatique. Qu'on y voie les signes d'une crise, la reconnaissance des impasses où elles ont parfois eu le sentiment de se retrouver, ou encore un effet de l'usure des grands paradigmes unificateurs qui soustendaient leurs programmes, nos disciplines ne retrouventelles pas la logique de leurs procédures les plus originales dans les domaines où la pensée par cas réussit à construire des intelligibilités générales ou transposables à partir d'un traitement spécifique de singularités⁸?

« Faire cas » : la singularité et l'occurrence

11

12

Il vaut la peine de s'arrêter un instant sur l'expérience de désadaptation mentale à laquelle est associée l'identification d'un cas comme tel. Dans les langues qui ont retenu quelque chose de l'étymologie du *casus* latin (et, plus largement des mots formés à partir de la racine du verbe *cadere*), ce qui fait l'originalité d'un cas, qu'il soit de nature éthique, politique ou historique, c'est la configuration originale d'un agencement de faits ou de normes dont l'irréductible hétérogénéité vient interrompre le mouvement habituel d'une prise de décision, le déroulement d'une observation, le cheminement d'une preuve, alors que rien dans la théorie, la doctrine ou la méthode qui guidait au départ la description ou le raisonnement ne laissait prévoir l'objection.

Le cas trouve ainsi une première définition subjective, toute négative, dans l'interruption qu'il impose au mouvement coutumier de l'expérience perceptive, comme au parcours prévu d'un discours descriptif, argumentatif ou prescriptif. Les casuistes chrétiens et les moralistes – puis après eux, les romanciers – se sont ainsi ingéniés à multiplier en virtuoses, et parfois jusqu'au vertige, l'invention de configurations inattendues explicitement destinées à faire problème9. La singularité qui « fait cas » tient donc à l'association contradictoire - ou, à tout le moins, déconcertante - de principes ou de données de fait lorsqu'ils se révèlent capables de déstabiliser l'évidence perceptive d'un objet ou la consistance d'une conviction. Elle instaure la perplexité du jugement en cassant le fil de la déduction ou de la généralisation et provoque ainsi la réflexion, à la bifurcation logique, à la rupture de procédures ou au changement nécessaire du cadre de référence théorique sur le chemin d'une conclusion.

13

14

plutôt l'ensemble singulier des L'occurrence, ou occurrences qui, dans la rencontre d'un cas, force l'attention contraignant suspendre le déroulement à du en raisonnement disponible ou préparé pour lui imposer un changement de régime, peut aussi bien résider dans la juxtaposition improbable des faits observés – ainsi dans la configuration d'un « effet pervers » qui résulte de la contradiction entre les stratégies subjectives des individus particuliers et leurs résultats objectifs -, que dans l'aporie logique qui met en cause tout un système de règles à travers la découverte d'un simple hapax¹⁰. Qu'il se mette en travers du parcours sans faille d'un ordre théorique incontesté ou qu'il tombe à pic pour servir de tremplin à l'avocat du diable, ou encore qu'il soit savamment élaboré pour ouvrir un espace problématique nouveau (comme le font explicitement les techniques du droit, par exemple), ce qui fait la force d'un cas ne renvoie jamais à une source unique. Il impose bien une contrainte logique, mais sa force d'arrêt ne découle ni de l'impérativité non conditionnelle qui s'attache à une norme (éthique, religieuse, politique, etc.), ni d'effets qui seraient prévisibles à partir de la nécessité universelle d'un ordre de la nature, de la validité théorique des axiomes d'un système logique ou des principes d'une doctrine. Le cas naît plus souvent d'un conflit entre ces règles et les applications qu'il devrait être possible d'en déduire, ainsi que de la situation – provisoire mais intolérable – d'indécidabilité qui en résulte. Les figures de la casuistique sont autant d'investigations – et d'abord de formulations – de ces figures contradictoires.

C'est dire que les raisonnements menés sur des cas ou à partir d'eux, tels que les ont conduits les philosophes, les juristes, les médecins, les clercs, puis sur leurs traces les prospecteurs savants de terrains ou d'idiosyncrasies sociales — historiens, sociologues, anthropologues — ont dû inventer les chemins de leurs généralisations propres. Ceuxci ont pu être assez différents selon les types d'objets, les usages pratiques et les contextes disciplinaires ou historiques. Car ce que l'on nomme « cas » par commodité se

presque aussitôt décompose en une large d'expériences, parfois d'expérimentations¹¹. Il a existé, au sein de la pensée scientifique et sur ses franges, une multiplicité de pensées par cas dont témoigne, en particulier, la diversité des casuistiques. On en trouvera un certain nombre d'exemples dans ce volume. Cette diversité ne renvoie pas seulement à celle des fins sociales qu'elles ont servies ou qu'elles ambitionnent de servir, elle se retrouve aussi dans les moyens logiques qu'elles mettent en œuvre. La casuistique morale des fautes développée dans la plupart des religions instituées et des morales philosophiques, dans laquelle l'argumentation est menée à partir d'une référence aux autorités, n'est pas celle que mettent en œuvre les commissions d'éthique qui recherchent aujourd'hui les moyens d'un accord sur des choix médicaux ou dans le domaine de l'expérimentation génétique. La « casuistique » des types-idéaux d'actions, dont parlait Max Weber pour caractériser l'instrumentation conceptuelle de l'historien comparatiste, n'est pas celle des case studies de la première sociologie américaine, non plus que celle de l'école de Chicago. Les cas que Charcot collectionnait, et qu'il présentait devant son auditoire de la Salpêtrière pour en tirer les éléments d'une clinique et d'une étiologie, diffèrent profondément de ceux que Freud entendait produire au terme d'un travail analytique mené dans la confrontation singulière avec un patient et dont il attendait qu'ils lui donnent la possibilité de mettre à l'épreuve une technique thérapeutique en même temps que la consistance de la construction théorique qu'il élaborait. Est-il malgré tout dégager, ces possible par-delà variations, caractéristiques communes dans la démarche - normative, explicative, interprétative – qui d'un ensemble de faits entend faire un « cas »?

Deux traits sont simultanément présents, et souvent associés explicitement, dans la qualification d'un cas. Le premier est bien évidemment la singularité d'un « état de choses » dont l'intérêt, pratique ou théorique, n'est pas réductible à celui d'un exemplaire quelconque au sein d'une série monotone ou à celui d'un exemple arbitrairement choisi pour illustrer une

15

proposition universellement valable. Mais, et c'est notre second trait, pour pouvoir être énoncé et explicité, le rendu de cette singularité requiert que le descripteur s'attache au suivi temporel de l'histoire dont elle est le produit (et un moment), en remontant aussi loin qu'il est nécessaire et qu'il est possible dans le passé du cas, en même temps qu'à une exploration détaillée du devenir corrélatif du (ou des) contexte(s) dans lesquels il s'inscrit : une singularité est en effet d'autant moins substituable par une autre - plus singulière, donc – que son contexte est davantage spécifié. La liaison entre ces deux traits constitue le ressort logique et qu'appelle méthodologique l'interrogation de qualification d'une occurrence comme cas.

Le cas, c'est l'obstacle

16

Le cas est plus et il est autre chose qu'un exemple. Aussitôt posée, cette affirmation appelle de sérieuses nuances. Parmi les sujets que Charcot collectionnait à la fin du xixe siècle, qu'il montrait et dont il traitait, quelques-uns ont laissé un prénom et parfois un visage. Mais ces beaux cas sont restés une minorité. Jacqueline Carroy rappelle que les autres ont, pour la plupart, été « traités publiquement comme les pièces, particulièrement intéressantes parce qu'elles étaient typiques et par là même souvent rares, d'une collection vivante associée à d'autres collections de toutes sortes, moulages, photographies, notes, qui s'accumulaient dans le service ». Les cas n'intervenaient le plus souvent ici que comme les illustrations des pathologies exposées et commentées, ou encore d'épisodes cliniques particuliers, « beaucoup plus que comme des histoires d'individus singuliers ». Ils ne prenaient une épaisseur particulière que lorsque le recoupement des observations collectionnées au sein des différents répertoires suggérait une question, une hypothèse inédite. Ou encore lorsque la personnalité remarquable d'un sujet le constituait en exception : ainsi dans la tentative d'Observation de M. Émile Zola (1896), dans laquelle le psychiatre Édouard Toulouse se proposait d'étudier, à travers les rapports de la supériorité individuelle avec la névropathie, « ce qui

constitue l'individualité physique et psychologique d'un homme extraordinaire¹² ». Il reste que la logique est toujours ici celle de la collection, qui doit être le plus complète qu'il est possible et dans laquelle des types réguliers voisinent avec des pièces rares (la monographie consacrée à Zola devait d'ailleurs être la première d'une série consacrée à des figures célèbres).

17

Tout autre est le statut, proprement expérimental, du cas individuel tel que Janet et surtout Freud le construisent dans l'exercice même de la relation thérapeutique puis dans le compte rendu qu'ils en donnent. Il n'illustre rien au départ : ni type connu, ni certitude acquise, il se présente comme une énigme dont le travail analytique doit s'attacher à mettre au jour les termes pour pouvoir tenter de la résoudre. Lorsqu'il publie le « Fragment d'une analyse d'hystérie » en 1905, Freud entend bien communiquer à la communauté savante « ce qu'on croit savoir sur la cause et la structure de l'hystérie ». Mais ce savoir n'est pas séparable de la longue relation qui constitue le cas de Dora, des moments tournants de son interprétation ; de son inachèvement aussi. Cet inachèvement est certes lié à la volonté de la patiente d'interrompre traitement mais le il l'est explicitement, à la nature même de l'exercice : « Un cas isolé ne sera jamais susceptible de prouver une règle aussi générale [...] la sexualité est la clé du problème des psychonévroses, ainsi que des névroses en général¹³. » Aussi bien n'est-ce pas le rôle de l'étude de cas que de permettre l'affirmation d'une règle : elle donne plutôt l'occasion de mettre en relation les éléments disjoints d'une configuration qui est au départ indéchiffrable et même impossible à repérer, et qui pour cela fait problème. La même conviction se retrouve exprimée avec force dans le cas de « L'homme aux loups », à nouveau présenté comme le « fragment » d'une analyse. Il vaut la peine de prêter attention aux termes dans lesquels Freud justifie la nature – et aussi la longueur – de son entreprise:

> « Les analyses menées en peu de temps à une issue favorable sont précieuses au thérapeute pour augmenter sa confiance en soi-même [...] mais elles demeurent en grande partie sans

grande portée en ce qui touche au progrès de la connaissance scientifique. Elles ne nous apprennent rien de neuf. Elles ne rencontrent un aussi prompt succès que parce qu'on savait déjà tout ce qui était nécessaire à les accomplir. On ne peut apprendre du nouveau que par des analyses présentant des difficultés particulières, difficultés qu'il faut alors beaucoup de temps pour surmonter. C'est dans ces seuls cas que nous parvenons à descendre dans les couches les plus profondes et les plus primitives de l'évolution psychique et à y trouver les solutions des problèmes que nous posent les formations ultérieures. On se dit alors que, à strictement parler, seule une analyse ayant pénétré aussi loin mérite ce nom. Naturellement, un cas isolé ne nous apprend pas tout ce que nous voudrions savoir. Ou, plus justement, il pourrait tout nous apprendre si nous étions à même de tout comprendre et si l'inexpérience de notre propre perception ne nous obligeait pas à nous contenter de peu¹⁴. »

Le cas de l'homme aux loups (1918) est un cas unique ; c'est aussi un cas princeps : il propose l'étude ex post, exceptionnelle à bien des égards, d'une névrose infantile, sur laquelle l'auteur a choisi de concentrer son exposé pour des raisons qu'il affiche d'emblée. Pour Freud, il trouve son importance particulière dans le contexte de la polémique qui l'oppose alors à Jung et à Adler sur un point théorique, le rôle de l'histoire infantile des représentations inconscientes dans la constitution des névroses. Pourtant, dans l'exposé, ce point théorique ne peut être détaché de la reconnaissance du cas, qui passe par une description (le mot revient avec insistance dans les premières pages du texte). C'est à partir des données descriptibles, mises au jour dans le travail analytique, que sont progressivement élaborées la trame interprétative et l'hypothèse explicative. Cette dernière joue en retour le rôle d'une mise à l'épreuve de la théorie dans son état disponible et provisoire. L'étude de cas devient ainsi l'occasion d'une expérimentation dont les conclusions resteront, elles aussi, provisoires. L'hypothèse explicative proposée par Freud repose bien sur un agencement inédit des éléments constitutifs du cas - dont elle propose un modèle : elle ambitionne de prendre en charge « ce qui résiste au "savoir", à la technique et à la théorie¹⁵ ». Dans le

18

projet de Freud, elle appelle, au-delà, d'autres mises à l'épreuve qui donneront l'occasion d'en tester la validité.

19

Le cas est ici constitué comme une énigme à résoudre : c'est question d'interprétation. donc une Mais il inséparablement un moment d'une élaboration théorique en construction. Les obstacles auxquels se confrontent les diverses pratiques de la casuistique se présentent eux aussi comme des énigmes, mais ils prennent normalement cette forme par rapport à un corps de règles qui sont explicitées et qui peuvent être considérées comme acquises. Aux cas paradigmatiques - cas simples qui viennent se ranger clairement sous la règle dont ils illustrent la validité et la performativité –, Jonsen et Toulmin opposent ceux qui ne sont couverts par la norme que de façon partielle, ou encore qui peuvent relever de plusieurs normes concurrentes, désaccordées, voire conflictuelles entre elles : ils font situation d'ambiguïté apparaître une et manifestent qu'« aucune règle ne peut entièrement livrer sa propre interprétation ». Le travail qu'appelle alors la réflexion sur le cas et la décision à laquelle elle est requise d'aboutir, consiste moins en une révision de la règle que dans la construction d'une configuration problématique – un conscience » – dont la solution appelle la prise en compte des circonstances – des topiques – qui en font la singularité. L'exercice se soustrait du même coup à l'espace de la déduction nomologique, qu'il suspend, pour appliquer à une situation particulière des « arguments pratiques ». Il appelle la révision : « Les faits du cas présent définissent les bases sur lesquelles toute résolution doit être fondée et les considérations générales qui ont eu de l'importance dans des situations similaires fournissent des justifications aidant à régler des cas futurs. Donc, la résolution de tout problème est présomptivement valide ; sa force dépend des similarités entre le cas présent et les précédents, et sa justesse peut être remise en question (ou réfutée) dans des situations reconnues comme exceptionnelles. » Dans le cadre plus spécifié de la casuistique catholique post-tridentine, Serge Boarini identifie lui aussi deux démarches profondément différentes. entre lesquelles on retrouve la même

tension. Aux divers types de cas « exemplaires », qui, d'une manière ou d'une autre, viennent confirmer les prescriptions de l'Église en matière de doctrine, s'opposent ceux qui sont entendus comme des « échéances » et qui ne sont pas susceptibles d'être traités de façon simple, selon une norme disponible. Ils appellent une concertation, qui passe ellemême par un retour réflexif sur les normes et sur leur agencement possible à la lumière des circonstances qu'une situation particulière impose de prendre en compte dans la formulation d'un jugement 16

20

formulation d'un jugement¹⁶. La casuistique juridique médiévale, telle que l'analyse Yan Thomas dans ses opérations mentales, durcit encore les termes de cette tension. Profondément différente du recours au précédent jurisprudentiel, la démarche, dont la place était déjà essentielle dans le droit romain antique, relève d'une technique de production du droit en même temps qu'elle informe les apprentissages savants à travers les quæstiones que les professeurs soumettent à leurs étudiants. Qu'ils soient inventés ou qu'ils renvoient à des situations réellement advenues, les cas sur lesquels elle réfléchit offrent la possibilité de reconnaître les limites des ressources susceptibles d'être mobilisées par l'argumentation juridique face à une situation de fait à laquelle elles ne permettent pas de répondre. Ainsi, l'invention de la notion de personnalité morale, dont Thomas suit l'élaboration entre xiie xiii^e siècle, renvoie-t-elle à des situations effectives – à qui sont dévolus les biens d'une communauté dont il ne reste qu'un seul membre vivant ? dont tous les membres ont disparu ? - mais aussi, et inséparablement, à des constructions fictionnelles dont le rôle est de radicaliser la question posée à travers un jeu de circonstances exceptionnelles, qu'il est possible de rendre plus extrêmes encore pour tester la validité des solutions proposées. Pourtant ces cas-limites, qui sortent de l'ordinaire, n'ont pas vocation à rester tels. L'impasse juridique qu'ils rendent patente et qu'ils permettent de résoudre ne doit pas rester dans le registre de l'exception, « ce qui avait été pensé précisément pour ce cas l'ayant été du même coup pour tous ceux qu'il contenait au-dedans de sa limite ». À travers la résolution qui lui est apportée, le cas extrême est appelé à « s'installer comme une hypothèse constante ». Dans ce jeu à double sens entre l'exception et la règle, Thomas propose de voir un trait essentiel de la production du droit : « La casuistique ici nous fait saisir un aspect souvent négligé de l'histoire du droit, sinon du droit lui-même : l'irréductible factualité, non pas des occasions où se dit le droit (les faits qu'il s'agit pour lui de qualifier), mais de la signification même de ses décisions, qui assument moins la forme d'une norme abstraite que celle d'une exception déclarée comme constante¹⁷. »

Rendre compte d'un cas : la contrainte du récit

- Venons-en maintenant au second des traits que nous avons retenus comme signalétiques. Faire cas, c'est prendre en compte une situation, en reconstruire les circonstances les contextes et les réinsérer ainsi dans une histoire, celle qui est appelée à rendre raison de l'agencement particulier qui d'une singularité fait un cas.
- Bien avant qu'elle ne revienne au premier plan sur la scène 22 de l'observation scientifique, à la fin du xviiie siècle, la méthode clinique, telle que la médecine la pratiquait avec ou sans glose théorique, avait perpétué depuis l'Antiquité le souci du « cas » au sens premier du terme, celui qui associe l'accompagnement du malade, à travers les soins qui lui sont dispensés individuellement et l'enregistrement continu et minutieux des symptômes qui identifient sa pathologie. Le cas se retrouve ainsi inscrit d'emblée au cœur du triangle hippocratique. C'est l'histoire même de la maladie qui est supposée livrer au médecin, puis au lecteur des observations que celui-ci consigne, la possibilité de confronter au savoir général, organisateur mais formel de l'homme de l'art, la réalité des symptômes : l'expérience concrète et nonréductible du malade. Puis c'est la comparaison des tableaux cliniques qui, dans un second temps, doit rendre possible la constitution de types et, éventuellement, la recherche de régularités explicatives¹⁸. Il s'agit là, on le sait, d'une tradition de très longue durée dans l'histoire de la tradition

médicale occidentale. Michel Foucault, qui en a dénoncé la continuité illusoire, a suggéré qu'elle avait trouvé une validité et des emplois nouveaux avec l'affirmation de rationalités inédites du pouvoir, qui sont pour contemporaines de l'émergence des sciences de l'homme, entre la fin du xviiie et le début du xixe siècle. C'est alors, si on le suit, que la différence individuelle trouverait une pertinence neuve, qu'illustreraient tant les nouveaux savoirs sur la société que les procédures qui visent à la discipliner autrement. Tous ensemble, ils « abaissent le seuil de l'individualité descriptible et font de cette description un moyen de contrôle et une méthode de domination ». C'est alors que « l'examen, entouré de toutes ses techniques documentaires, fait de chaque individu un "cas" : un cas qui tout à la fois constitue un objet pour une connaissance et une prise pour un pouvoir ».

23

Ce modèle, dont il estime qu'il engendre les formes de l'individualité objectivée, disciplinée, des sociétés contemporaines, Foucault l'oppose fortement à celui de la casuistique classique. « Le cas n'est plus [...] un ensemble de circonstances qualifiant un acte et pouvant modifier l'application d'une règle, c'est l'individu tel qu'on peut le décrire, le jauger, le mesurer, le comparer à d'autres et cela dans son individualité même¹⁹. » On voit bien ce qui, entre les deux régimes de pratiques, distingue non seulement des formalités mais aussi un programme et les conditions mêmes de sa possibilité. Il reste que l'on peut être tenté de nuancer l'opposition ainsi durcie par Foucault. Si neufs que soient le projet et les techniques de ce qu'il appelle l'examen, fixation rituelle et "scientifique" des différences individuelles », l'assignation de chacun à sa propre singularité est bien présente au cœur des démarches casuistiques longtemps avant le moment disciplinaire des sociétés occidentales. Elle l'a été, pour dire le moins, à partir de l'obligation de la confession individuelle instituée par le IVe concile du Latran (1215) : en requérant de chaque fidèle « une diligente exploration de sa conscience » et en l'invitant à exposer devant l'Église, par l'intermédiaire du confesseur, les circonstances de son péché, celle-ci définissait le cadre cognitif et argumentatif du « cas de conscience » en même temps qu'elle offrait les conditions de possibilité d'une objectivation de l'intériorité²⁰.

24

C'est Freud après tout qui, dans une lettre au pasteur Oskar Pfister, revendique une filiation entre la pratique de l'analyste et celle des directeurs de conscience catholiques, « nos prédécesseurs ». Et c'est lui encore qui, dès les Études sur l'hystérie (1895), s'étonne du caractère singulier de ces « histoires de malades » (Krankengeschichten) que sont les récits de cas qu'il écrit, qui sont « lisibles comme des romans et qui sont pour ainsi dire dépourvues du caractère sérieux de la scientificité. Je dois m'en consoler du fait que ce résultat doit être imputé à la nature de l'objet plutôt qu'à ma préférence²¹ ». Entendons par là que le compte rendu du cas, tel qu'il est élaboré à partir du travail de l'analyse, associe en histoires fait deux qui sont présentées comme indissolublement liées : celle, singulière, du patient et celle de la relation entre le patient et l'analyste; et il le fait « dans un même texte », souligne Michel de Certeau, qui y voit une prise en compte explicitée du processus dialogique propre à la cure analytique : « Le déficit de la théorie définit l'événement de la narration. De ce point de vue, le roman, c'est le rapport que la théorie entretient avec l'apparition événementielle de ses limites²². » Ce redoublement, qui n'a cessé d'être revendiqué en propre par la tradition freudienne, n'est pas généralisable à toutes les figures du cas. Toutes ne sont pas aussi intimement liées dans leur production à une relation réciproque, qui engage l'analyste et modifie les conditions de la description et de l'interprétation en même temps qu'elle appelle une constante révision des acquis théoriques. Toutes ne sont pas non plus, reconnaissons-le, mises en scène avec une maîtrise aussi souveraine - aussi impérieuse, aux yeux de certains – que celle qui commande la présentation des grands cas freudiens.

Il reste que, sous des formes diverses, le recours au récit est présent dans toutes les casuistiques juridiques, morales, religieuses. Il sert à exposer une situation, à faire comprendre comment on en est arrivé là, entendons au point qui fait problème ou que l'on constitue en problème. Un cas

est le produit d'une histoire. Il est secondaire que cette histoire soit « réelle » ou qu'elle relève de la fiction : dans la plupart des cas, on y reviendra, elle a fait l'objet d'un travail de sélection et de réélaboration qui brouille le partage et le rend du même coup inessentiel. Il est décisif en revanche qu'elle enregistre les cheminements d'un processus et la mise en place des « circonstances » qui qualifient le cas. Dans la casuistique catholique classique, ces circonstances relevaient certes d'une classification systématique, qui déterminait une échelle des péchés, mais dans leur combinatoire, elles rendaient possible de reconnaître des régions d'incertitude axiologique et de les baliser. Dans la nouvelle casuistique, celle que met en œuvre par exemple la réflexion bioéthique américaine, telle que la présente Francis Zimmermann, elles servent à « contextualiser l'argumentation morale » en même temps qu'elles la mettent à l'épreuve²³. La centralité du récit se retrouve encore dans des usages moins évidents, tel celui que met ici en évidence Jean-Philippe Antoine lorsqu'il montre comment la « mise en cas » des vies des peintres a permis à Vasari de penser l'histoire de l'art comme un « tissage de cas », comme un ensemble de configurations différenciées, dont il lui revenait d'expliciter la spécificité pour pouvoir les comparer et qui s'inscrivaient dans le rendu d'une collection d'expériences particulières²⁴. La dimension narrative est à chaque fois constitutive du cas. En quel sens? La réponse peut être cherchée à des niveaux très différents.

Le premier, le plus général — trop général, peut-être — intéresse le rendu de l'expérience humaine du temps, dont Paul Ricœur a montré que le récit constituait la forme irréductible. Pour lui, l'appréhension de la temporalité requiert le « discours indirect du récit » pour être en mesure de configurer l'hétérogénéité et la fragmentation de l'expérience. Il n'est pas indifférent qu'à la fin de son parcours, le philosophe ait choisi d'illustrer cette thèse en plaçant en parallèle la « perlaboration » (Durcharbeitung) analytique et le travail de l'historien. Comme toute histoire, les « histoires de cas » proposent selon lui l'exemple d'un processus — ici, celui de la cure — au cours duquel « une histoire cohérente et acceptable » vient se substituer à « des

26

bribes d'histoire inintelligibles et insupportables ». Plus généralement, le récit doit être compris non seulement comme un moyen d'exposition, mais encore comme ce qui permet de rassembler les pièces d'une histoire qui n'existe pas en dehors de lui et de donner à celle-ci un ordre et une forme²⁵. Comme c'est aussi le cas pour l'historien, les conclusions n'en sont pas détachables « parce que c'est le récit pris comme tout qui soutient ses conclusions » (Freud y a insisté lui-même, en reprochant à ses collègues, dans la présentation du cas de Dora, de livrer des observations d'hystériques sans prendre en compte les conditions de leur production). En outre, cette cohérence narrative n'est pas séparable d'une contrainte démonstrative. Les cas des juristes, ceux des théologiens ou des psychanalystes, ne sont pas seulement des histoires. Ils constituent aussi des dispositifs argumentatifs qui sont destinés à convaincre des communautés d'experts, de savants, de décideurs, de lecteurs, etc., et qui prennent la forme d'une histoire.

27

On touche ici à un second niveau. S'il a l'ambition de rendre compte d'une expérience temporelle, le cas ne s'identifie pas à cette expérience. Dans la masse des données disponibles, il opère une sélection qui en réorganise, éventuellement en stylise les éléments dans un cadre conceptuel donné en fonction d'une démonstration anticipée. Il ne lui revient pas de reproduire une réalité, une « histoire vraie », mais de la produire (d'où l'insistance mise par Freud sur le caractère fragmentaire de ses histoires de cas). En ce point, l'opposition entre histoire et fiction tend à s'estomper, ou plus exactement elle perd de sa pertinence, puisque ce que propose l'écriture d'un cas, c'est une construction qui prend la forme d'une « fiction vraie » (Assoun). Les divers usages de la pensée casuistique présentent ici toute une gamme de possibles, qui vont de l'invention de fictions théoriques, telles que les met en œuvre le raisonnement juridique par exemple, au compte rendu d'expérience ou de terrain, en passant par des formes intermédiaires – les plus fréquentes, sans doute, dans les sciences sociales - qui combinent la stylisation d'un prototype et l'évaluation de sa plus ou moins grande proximité avec la description d'un cas empirique. Il

reste que ce qui est recherché à travers ces tentatives sont moins des restitutions au vrai que ce que Claude Imbert qualifie très fortement de « prises de réel²⁶ ».

28

La prégnance du récit dans la caractérisation d'un cas nous conduit enfin à nous interroger sur le mode opératoire qui est propre aux sciences sociales, et qui les distingue des sciences nomologiques. On tend trop souvent à comprendre l'approfondissement d'un cas comme le choix d'une optique de miniaturisation qui seule rendrait possible la saisie, concrète et holistique à la fois, d'un objet de la connaissance anthropologique²⁷. Cette lecture est ambiguë – ne serait-ce que parce qu'elle se redouble souvent d'un effet de minoration, comme on le voit dans la perplexité qu'ont suscitée chez certains historiens les propositions et les démarches de la micro-histoire. Surtout, elle ne touche pas à l'essentiel. La dimension imprescriptible du récit attire l'attention sur la parenté profonde existant entre méthode clinique et méthode historique, qui signale à son tour une parenté entre la démarche du sociologue et celle de l'historien. Elles ont, en effet, en commun de procéder par description et comparaison de cas, sans jamais réduire ceuxci à l'état inerte d'exemplaires interchangeables au sein d'une même catégorie, simples unités statistiques susceptibles d'être additionnées dès lors qu'elles répondent à des critères univoques d'exclusion ou d'inclusion dans une classification par genres et espèces. Le recours à une démarche inductive ou, plus simplement encore l'énumération sans omission ni répétition des éléments d'un ensemble - qui procèdent l'un comme l'autre par une subsomption verticale - sont suffisants pour identifier de tels éléments de base et pour les formaliser dans un ensemble susceptible d'une définition « en extension » ; de même qu'ils suffisent pour isoler comme « événements » scientifiques les répétitions de cooccurrences dans le cadre d'une expérimentation, au sens strict du terme. La démarche déductive peut, elle aussi, être décrite comme la liaison nécessaire sur le même axe vertical entre des définitions et principes généraux et des « énoncés existentiels » singuliers qu'on peut en déduire et qui, falsifiés corroborés, définissent alors l'adéquation ou

hypothèse à ce qui est empiriquement observé. À l'opposé, la pensée par cas produit des intelligibilités qui, en traversant et en reconfigurant horizontalement les collections de cas c'est-à-dire en traitant sous une forme idéal-typique les traits pertinents d'une interprétation cohérente tant de leurs analogies sémantiques que de leur probabilité causale – situe en son lieu épistémologique véritable la question de ce que « dire et écrire vrai » sur des états du monde historique veut dire dans les sciences de l'homme. Mais ce lieu n'est pas de tout repos, puisque sa définition logique, loin de pouvoir se concentrer en un système fermé de règles d'inférences, oblige elle-même l'épistémologue à un parcours aussi sinueux que les révisions en cascade qui scandent les interversions de l'exception et de la règle selon les changements de contextes, sur lesquels statue la pensée par cas.

29

C'est chez Weber que l'on trouve sans doute la réflexion la l'argumentation rigoureuse sur historique comparatiste saisie dans sa spécificité, c'est-à-dire dans ce qui la différencie de la simple comparaison statistique entre « variations concomitantes », interprétées hors de tout devenir ou contexte des variables, comme aussi dans ce qui interdit de la réduire à la catégorisation générique. L'examen de la logique idéal-typique fait ressortir ce que la méthodologie wébérienne de la formation des concepts sociologiques a en commun avec le processus de formation des généralités dans la logique d'un diagnostic formulé sur une base strictement clinique. Comme la sociologie historique, la description clinique repose sur une stylisation comparative des cas observés, qui rend les types-idéaux ainsi construits disponibles au repérage des ressemblances et des différences entre de nouveaux cas. C'est sans doute ici qu'intervient de facon décisive la mise en récit de toute description historique, inséparable de la présentation d'un cas. Au récit, il revient de recenser et d'articuler les traits distinctifs qui constituent celui-ci, pour les mettre à la autant disposition de l'analyse comme d'hypothèses interprétatives, descriptives et explicatives : la saisie d'états du monde, observés ou restitués, est toujours aussi un récit des interactions qui se sont modelées sur des visées successives et interdépendantes. Le récit peut alors ouvrir la voie à une analyse « interminable », pour le dire comme Freud – mais la remarque vaut à coup sûr pour bien d'autres démarches que la psychanalyse –, dès lors qu'on ne veut rien laisser perdre des traits pertinents, aussi innombrables dans le travail de la description d'un état de fait que les questions pertinentes qu'il est possible de lui poser²⁸.

Le cas et la preuve

30

Les limitations et les ressources cognitives de la pensée par cas découlent, les unes comme les autres, de la différence épistémologique qui sépare la reconfiguration des généralités historiques, nécessairement sujettes à révision, d'avec la voie royale d'une généralisation capable de formuler régularités et prévisions dans le langage sans faille de l'universalité logique. C'est ce modèle fort de la preuve scientifique que l'essor conjoint de la méthode expérimentale et de la mathématisation des phénomènes naturels a tendu à le modèle exclusif de imposer comme démonstration. Dernières venues, les sciences de l'homme se sont coulées dans ce modèle, sinon par toutes leurs procédures, du moins en y conformant extérieurement leur langage de la causalité et de la preuve. Ainsi, dans les disciplines où la pensée par cas s'est trouvée directement en contact ou en concurrence avec les méthodes inductives et les classifications génériques, elle a dû, en quelque sorte par défaut et pour les besoins d'un dialogue avec les chercheurs qu'elle voulait convaincre, retraduire les formes les plus originales de ses interprétations en les pliant au lexique et à la grammaire de procédures qui lui étaient étrangères²⁹ : à savoir celles d'un raisonnement expérimental qui fonde toute la force de ses preuves sur la fréquence indéfiniment croissante de la confirmation d'hypothèses suffisamment générales pour pouvoir être formulées hors de tout contexte, par expérience mentale ou réelle. C'est en effet la seule forme logique qui soit justiciable du dilemme méthodologique, tel que le condense Popper, entre corroboration provisoire et réfutation définitive (les « conditions initiales » pertinentes de l'expérience étant données, et elles seules)³⁰. Depuis le xvir^e siècle, les procédures de l'approfondissement d'un cas particulier et celles de la généralisation par extension monotone ont pu, en s'ignorant, accentuer la différence entre ces deux formes de l'argumentation. La réhabilitation et la diffusion récentes de la pensée par cas les interrogent donc également aujourd'hui.

31

32

Les casuistiques du droit, de l'éthique ou de la faute religieuse, restées à l'écart des reformulations modernes du langage mathématico-expérimental, avaient suivi un chemin tracé depuis l'Antiquité sans avoir à se plier au même alignement méthodologique que les sciences psychologiques ou sociales qui ont tenté de suivre, fût-ce d'un peu loin, le cours des révolutions scientifiques de la preuve. La discipline historique, longtemps restée fidèle à ses modèles antiques et à ses fonctions politiques, s'est trouvée provoquée à la mutation de ses formes de narrativité par l'apparition des autres sciences sociales. Aujourd'hui, le « retour du récit », comme on le nomme de façon approximative – c'est-à-dire la prise de conscience du fait que celui-ci n'a jamais cessé de fournir à l'historien la trame de son travail -, lui suggère de revendiguer ouvertement sa capacité à construire des explications intelligibles par une démarche multipliant les moyens de recenser les particularités présomptivement pertinentes pour expliquer la singularité des histoires dont elle s'efforce de rendre compte, se trouve poser du même coup le problème de la valeur causale de la pensée par cas dans toutes les sciences sociales et, par ricochet, en toute science de la description.

La longue hésitation qu'on peut observer dans l'histoire de la psychanalyse est plus caractéristique encore de l'embarras épistémologique que provoque dans une science la place centrale qu'y tient le traitement des singularités. Faisant de la pensée par cas la clé de sa pratique thérapeutique comme de sa réflexion clinique sur l'étiologie des névroses, elle se trouvait, plus que d'autres disciplines soumises vaille que vaille au droit commun scientifique, sommée de justifier méthodologiquement les arguments qui faisaient preuve

dans le rassemblement de matériaux fragmentaires et surtout dans les interprétations « surprenantes » qu'elle proposait. La fréquence des cas typiques ou des symptômes récurrents, que le raisonnement expérimental prend pour base de ses preuves dans les inférences s'élevant du particulier au général, ou vice versa, est apparue jusque tard dans le xx^e siècle comme l'« horizon indépassable » de la construction des concepts interprétatifs et explicatifs dans une science empirique. Rien d'étonnant si la fréquence des confirmations a continué à figurer, dans toutes les sciences du cas, à l'arrière-plan des raisonnements sur la valeur d'une preuve clinique - y compris chez ceux-là mêmes qui transformaient radicalement par la psychanalyse en ses théorique signification écoles la diverses individuels -, faisant de l'organisation des faits en séries et collections de prototypes ou d'idéal-types la « base empirique » du travail probatoire des sciences de l'homme sur les singularités.

33

Le langage de Freud illustre le décalage entre l'irruption, au début du xx^e siècle, d'une pratique clinique du suivi de cas et le langage méthodologique dans lequel se trouvait justifiée, dans son discours à usage externe, la validité de ses conclusions. Présentant, en tête des Cinq psychanalyses, le cas de Dora comme le compte rendu d'une cure fondée sur « l'observation détaillée d'un malade et l'histoire de son traitement », afin de « corroborer [ses] assertions de 1895 et 1896 sur la pathogénie des symptômes hystériques et les l'hystérie psychiques de Freud processus », immédiatement qu'il avait été « fâcheux pour lui » d'avoir dû publier alors (en 1896) des résultats aussi surprenants « sans que les confrères fussent en état d'en vérifier l'exactitude³¹ ». Et dans le même préambule où il réitère son assertion principale, à savoir qu'en matière d'explication psychogénétique des névroses le cas fait preuve à l'exacte mesure de ce que la cure en approfondit, il affirme en même temps que la force de la preuve croîtra à mesure que se présenteront d'autres cas, analogues ou parents par plusieurs de leurs traits ou symptômes. Il subsiste bien là quelque chose d'une subordination épistémologique du sens des

observations, que seul le suivi clinique de cas singuliers permet de dégager, à un sens plus général que seul le rassemblement de ces cas dans les catégories d'une classification ou, au moins, d'une nomenclature, permet d'organiser typologique³². en théorie La clinique psychiatrique ou médicale, dans laquelle Freud s'est formé et dont il se réclamera toujours, avait déjà, tout au long du xix^e siècle, utilisé les descriptions de « cas » singuliers ou saillants, pour construire, par subsomption de ces cas au sein d'une classification, une symptomatologie, une nosographie, une étiologie générales.

34

La spécificité de la preuve en psychanalyse ne tient finalement pas tant à sa rupture (restée implicite) avec la méthodologie de la vérification d'une hypothèse par l'observation réitérée des mêmes faits susceptibles de la valider ou de l'invalider directement, qu'à une difficulté inscrite dans la situation analytique d'observation ellemême. Si l'inconscient ne peut livrer ses effets analysables que dans une situation, aménagée à cette fin par une déontologie spécifiques, technique et une convaincre de l'exactitude d'une interprétation quelqu'un qui, n'étant ni l'analysant ni l'analyste, n'est pas en mesure d'observer directement l'enchaînement des paroles et des récits, des rêves et des rationalisations, qui constituent le cas par le récit d'un cas qui ne devient tel que dans le contexte de cette relation – sans compter le rôle du transfert que Freud fait intervenir ici? L'incrédule ne saurait être convaincu mais seulement convié à redécouvrir lui-même, « par son propre travail », l'exactitude d'une telle interprétation :

« Il va en effet de soi qu'une seule observation, même complète, même indubitable ne peut fournir de réponse à toutes les questions que pose le problème de l'hystérie [...] Celui qui jusque à présent refusait de croire à la valeur générale et universelle de l'étiologie psycho-sexuelle de l'hystérie ne se laissera guère convaincre en prenant connaissance d'une seule observation ; il fera mieux de suspendre son jugement, jusqu'au moment où, par son propre travail, il aura acquis le droit de se former une conviction personnelle³³. »

35

De quoi déconcerter les méthodologues qui, aujourd'hui comme hier, ont déjà calé leurs règles d'observation et de démonstration sur des objets moins rusés que l'inconscient ; et laisser perplexe le philosophe de la description des « faits » qui, chez tout chercheur, garde mémoire du « long passé de l'appareil épistémologique du jugement » que Kant a finalement érigé en tribunal de toute « expérience », quitte à abandonner aux marges de la pensée curieuse les figures émergeantes de la connaissance qui « tournent le détail en cas et le fait en singularité³⁴ ». La pensée par cas bouleverse l'intersubjectivité classique de la cité savante dans l'échange de preuves puisqu'elle semble remettre en cause la définition de l'auditoire universel en spécialisant la persuasion. Mais on peut aussi considérer qu'elle enrichit une sémantique abstraite de la preuve en la spécifiant dans une pragmatique de l'interprétation.

36

Le chemin qui conduira la psychanalyse de sa perplexité première à l'identification d'une logique non monotone des jeux du psychisme entre régularités et irrégularités, entre normalités et idiosyncrasies dont il faut sans cesse remanier l'ordonnancement, est lui-même sinueux. Retraçant les vicissitudes de cette quæstio vetustissima ac vexata dans la déjà longue histoire des justifications méthodologiques auxquelles les analystes (ou leurs adversaires) ont eu recours, Daniel Widlöcher a bien montré que le statut des inférences causales opérées à partir d'une observation clinique, que Freud avait d'abord formulé par analogie avec déchiffrage d'un texte, était resté, en dépit renoncement rapide à la version « naïvement inductiviste » de la preuve, au centre des réflexions méthodologiques sur le statut du diagnostic et de son efficacité en psychanalyse. Après avoir exploré d'autres interprétations de la pratique analytique – comme celle où la preuve d'un diagnostic serait apportée par son résultat thérapeutique, ou celle qui se satisferait de son apport sémantique à une herméneutique d'ambition anthropologique -, la réflexion analytique s'oriente aujourd'hui vers les théories du cas unique (ou du « trait unique ») pour justifier les explications ou les interprétations théoriques formulées sur cette base³⁵. Si, en

effet, on convient de traiter l'individu singulier ou le cas (ou le trait) unique comme un terrain sur lequel on s'attache à multiplier observations et mesures, on se retrouve bien dans un univers de la cumulativité des résultats, certes différent de celui de la cumulativité expérimentale au sens strict, mais qui, en revanche, convient aussi bien à la définition du travail scientifique de la psychanalyse qu'à celui de l'histoire, de la sociologie ou de l'anthropologie.

Sciences formelles, logiques non monotones

C'est en fait dans l'histoire des sciences logiques elles-mêmes que le statut formel de la démonstration et de l'inférence s'est trouvé profondément remodelé, nécessaire avec la révolution axiomatique et la fois première reconstruction des logiques formelles sur une base frégéopuis, progressivement, du fait russellienne, l'espoir l'affaiblissement de logiciste de réaliser complètement son programme de départ : rien de moins que la ré-écriture formelle et la réunification des langages de l'évidence³⁶. L'opposition absolue entre la recherche d'une intelligibilité unifiée par l'universalité qu'elle revêt dans les énoncés d'une science nomologique ou formelle et la recherche de l'intelligibilité particularisée et localisée qui s'attache à un cas singulier n'est, en effet, pas aussi tranchée qu'ont pu le laisser entendre les polémiques Methodenstreit au xixe et encore au xxe siècle dans leurs innombrables reprises philosophiques ou idéologiques. Le recours au formalisme, aux modèles ou aux mathématiques, est loin d'être étranger aux sciences historiques, pourtant terrain d'élection ou de réveil de la pensée par cas ; il est même devenu de plus en plus normal dans ces sciences, qui reposent pour l'essentiel sur des raisonnements en langue naturelle, mais qui y insèrent des éléments de comparaison statistique ou des moments d'une formalisation spécifique. De même, nous le verrons, la focalisation de la réflexion sur un cas dérangeant a souvent pu être déterminante dans l'invention théorique en mathématique comme en physique.

37

38

Il faudrait sans doute distinguer ici non pas entre les disciplines mais entre les argumentations et, surtout, selon le contenu des constats ou des prescriptions qui leur servent d'arguments. Ce n'est pas dans le système des classes logiques ou dans la théorie des ensembles, dans la mécanique opératoire de l'induction ou de la déduction que les sciences du contexte trouvent la transcription formelle qui convient le mieux aux opérateurs de leurs évaluations de situations, de leurs constructions de présomptions et de la conduite de leurs raisonnements comparatifs : toutes ces démarches opèrent nécessairement, en effet, sur des cas inscrits dans des contextes différents, impossibles à décomposer en variables pures et surtout à comparer en respectant, même de loin, l'exigence que toutes choses soient égales par ailleurs.

39

Ce n'est pas non plus en s'acharnant, entre mimétismes méthodologiques, à définir la comparaison historique comme une « quasi-expérimentation », c'est-àdire comme une forme affaiblie de l'expérimentation, qui en conserverait pourtant l'armature logique avec toutes les vertus probatoires propres à une comparaison statistique conduite ceteris paribus : la signification statistique d'une corrélation est toujours biaisée insidieusement par son sens contextuel lorsque son analyse omet de prendre en compte cette implication sémantique. Une fois enfermé dans une analytique combinatoire des variations empiriques, on n'est pas plus fondé à supposer, en adoptant l'hypothèse inverse première c'est-à-dire en supposant incomparabilité totale entre les contextes historiques des mesures, observations, évaluations ou inférences – que les comparaisons pourraient ou devraient alors s'exercer ceteris *imparibus*: on retomberait simplement dans une application indifférenciée de la « méthode des différences » selon Stuart Mill, celle-là même qu'écartait Durkheim au profit de la « méthode des variations concomitantes ». En effet, imputer la constance d'une corrélation à un contexte seulement défini par sa différence indivisible avec un autre – et tant que les valeurs des variables qui décrivent cette particularité restent impossibles à énumérer – interdit plus radicalement encore d'en transposer quelque chose à un autre contexte historique, lui aussi inépuisable à une série finie de mesures : la route de la généralisation, même prudente, celle de l'induction en tout cas, reste fermée.

40

Dans leur traitement des singularités, les sciences sociales peuvent au contraire invoquer la dynamique opératoire de la « révision des croyances » telle que la mettent aujourd'hui en œuvre les logiques non monotones qui s'appuient sur des principes logiques moins exigeants que ceux gouvernant les « implications strictes ». Elles y trouvent les moyens de formaliser, en termes d'une plus ou moins grande force de la preuve et en fonction des distances entre contextes, la logique des inférences normales, possibles, probables, impossibles, exceptionnelles, etc., selon laquelle s'organisent, dans une narration ou dans une comparaison sociologique, des faits singuliers, qui constituent autant de cas particuliers qu'on peut leur trouver de contextes différents. Pierre Livet montre ici que le raffinement opératoire dans le traitement des cas et des contextes peut aller fort loin dans la formalisation de raisonnements complexes, en réussissant à ne rien perdre des degrés, de l'ordre, de la portée et de la nécessité locale des raisonnements, quand on accepte de les inscrire dans le cadre du système descriptif qu'instaure et détaille une logique non monotone des inférences³⁷. Au lieu de mettre parenthèses ou de supposer indifférentes différences de contexte, ce choix de formalisation s'astreint à prendre en compte les limitations que trace à généralisation la variété des contextes de l'observation dans une science historique ou clinique, dans un diagnostic ou un pronostic comme dans la supputation d'une décision avec ses facteurs subjectifs d'évaluation. De tels raisonnements doivent alors s'émanciper de la clause posant que toutes choses sont égales par ailleurs, qui stérilise inutilement les inférences lorsqu'elles sont contraintes à des déplacements entre contextes différents, possiblement pertinents, qui affectent leurs modalités, règles générales ou exceptions. Il ne sert à rien de taire ou d'ignorer tout ce qu'un constat doit au contexte, non maîtrisable par énumération, dans lequel il est dressé ; au contraire, puisqu'on fait sinon jouer à la clause *ceteris paribus* – comme on le voit en tant de raisonnements sociologiques – le rôle d'un « alibi méthodologique illimité³⁸ ».

41

séquences historiques S'appliquant des à des comparaisons sociologiques, qui, les unes comme les autres, mettent en rapport des faits assortis du plus grand nombre de leurs traits contextuels, cette forme de formalisation des constats, appuyée sur le principe de non-monotonie – cette semi-formalisation ou, si l'on préfère, cette formalisation localisée et localisante –, ne tranche évidemment pas, par ses seules ressources formelles, du fait que « c'est le cas ou non » qu'il en aille ainsi dans la réalité observée. Qu'il faille choisir une forme plus ou moins forte d'inférence ou adopter un degré de « prudence » plus ou moins élevé, ou encore que la vérité d'un constat soit caractérisée comme normale ou exceptionnelle selon dépend son contexte, qualification des descriptions qui reste à la charge des descripteurs, ici supposés seuls évaluateurs des distances entre les situations en fonction de leurs méthodes d'observation et de leurs émotions actuelles ou prévisibles. Les critères de l'adéquation empirique d'une argumentation, dont on formalise ainsi les implications, reconstruits par la mise en rapport de leurs contextes, restent ceux d'une évaluation pratique effectuée par référence à une échelle de préférences, en même temps que d'une description faite d'un point de vue plus ou moins armé méthodologiquement³⁹. Les connecteurs, qui permettent à l'observateur « de trouver une cohérence inapparente en la gageant sur des cohérences actuellement inaccessibles », supposent la double révision qui prend en compte le rôle joué par le cas comme focalisateur, comme attracteur ou, le cas échéant, comme « défaiseur » des cohérences locales par référence à d'autres plus lointaines ou vice versa⁴⁰.

Plus paradoxal encore apparaît le rôle de la pensée du cas particulier en mathématiques. Il y est certes fort différent de la focalisation de l'attention sur un cas scruté par une science clinique en toute sa force d'attraction singulière. Mais, résistant momentanément à toute tentative pour l'intégrer

dans un système clos de règles et de définitions, il dirige du même coup l'attention sur une utilisation du cas qui est propre aux raisonnements des sciences formelles mathématiques. Celles-ci ont, en effet, pris fréquemment appui sur des « cas de figure » rares ou privilégiés – tantôt scandaleusement irrationnels parce que manifestant une rupture avec la rationalité de savoirs déjà harmonieusement trop exemplaires par tantôt exceptionnelle de toutes les propriétés de plusieurs séries aux fins de trouver une démonstration capable de restaurer l'intégrité d'un système de règles cohérent qui les absorberait, fût-ce au prix élevé de sa refonte complète. Lakatos illustrait cette démarche de reconfiguration des théories mathématiques par l'histoire des inventions géométriques : ainsi, la stérilité des tentatives qui, face à la rencontre incongrue d'un hapax aberrant ou rebelle, avaient voulu l'écarter comme un « monstre mathématique⁴¹ » ; alors que le soin donné à son « apprivoisement » a de précisément constitué le l'invention ressort mathématique, lorsqu'il a finalement été possible de lui trouver une place rationnelle dans la redéfinition des principes d'une série théorique ou d'un groupe transformations. Dissoudre l'opacité muette du cas isolé oblige ici à un travail de remontée vers les principes pour y opérer le remaniement qui permet d'abolir toute trace de l'unicité du cas rebelle, en le transformant en simple exemplaire d'une série où il trouve sa place logique sans plus perturber l'arrangement des autres. Le cas d'exception garde pourtant dans l'histoire de la discipline le privilège didactique d'illustrer le cheminement de l'invention qui a permis de l'y caser⁴². Une telle liquidation de la singularité du cas est radicale, mais elle révèle encore quelque chose du mouvement argumentatif de la pensée par cas, qui, à nouveau – comme elle le fait au chevet d'un patient, dans le suivi d'une intrigue particulière ou dans la résolution d'un cas de conscience -, dirige l'attention sur le parcours singulier de la déduction que l'exception a imposé au raisonnement en le contraignant à une reformulation de ses prémisses.

Dans une autre histoire des sciences et à partir d'une figure sensiblement différente du cas particulier, Karine Chemla montre ici une version différente de « l'intérêt porté à la généralité » sur un exemple de raisonnement mathématique dans la Chine ancienne⁴³. Le style de la démonstration, dans les textes du Canon comme dans son commentaire autorisé, se caractérise par une association étroite entre l'exploitation littérale des particularités concrètes du problème à résoudre et le cheminement vers la généralité de l'algorithme de calcul. D'une part, l'énoncé des problèmes successivement résolus particularise minutieusement aussi bien la situation qu'ils prennent pour objet que les valeurs numériques assignées aux données. Mais en même temps, le mathématicien ne se préoccupe de traiter ces énoncés introduire singuliers pour à démarche que une démonstrative qui vise une généralisation s'étendant finalement à tous les cas possibles (de la même catégorie de problème). « La montée en généralité », qui procède par succession de problèmes particuliers à mesure que l'algorithme qui a permis de résoudre le premier est transformé pour s'adapter aux données du suivant, continue à s'opérer « dans le contexte du problème le plus particulier », qui sert ainsi, en dépit des traits singuliers inséparables de son énoncé, de « paradigme » aux autres⁴⁴. Si, comme le fait Karine Chemla, on désigne par ce terme – pris en son sens platonicien (et non kuhnien) – l'identification d'une catégorie de problèmes à partir de la singularité du paradigme qui la désigne analogiquement sur un cas particulier, en laissant aux opérations de l'algorithme le soin d'assurer l'exigence de généralité, cette forme concrète d'immatriculation d'une multiplicité d'opératoires abstraites nous met en présence d'un usage du cas qui tire parti de sa double potentialité sémantique : description dense mais limitée aux données qui font de chaque cas un problème particulier, mais aussi index de toute la série de ceux qui lui sont reliés par la construction d'un algorithme. Ce qui est en jeu est bien plus que la simple commodité de désigner un ensemble par le nom singulier de l'un de ses membres (le plus ceci ou le plus cela, le plus ancien ou le

plus simple), puisqu'il s'agit de faire de la singularité une ressource opératoire. Le paradigme n'a pas ici seulement une fonction mnémotechnique ou illustrative, il fournit et conserve la clé sémantique de l'algorithme de calcul.

44

S'agit-il là d'un trait que l'ancienne mathématique chinoise doit à la « rationalité matérielle » de la culture chinoise traditionnelle que Weber faisait contraster, dans tous les domaines de l'activité sociale, avec la « rationalité formelle » de type occidental⁴⁵ ? On retrouverait assurément une utilisation analogue du paradigme dans la casuistique Observerait-t-on ailleurs d'autres iuridique⁴⁶. structure logique semblables dans la ou la texture des procédures de argumentative démonstration mathématique, si l'on étendait la comparaison à la diversité des cultures scientifiques ? Sans être en mesure d'en décider, on pressent mieux ici que l'identification et le traitement d'une singularité posent à la fois un problème de rhétorique et un problème de logique qui, s'ils se laissent distinguer dans l'univers des logiques formelles, se trouvent pourtant associés étroitement par toutes les pratiques casuistiques, à travers leurs formes de narrativité comme dans leurs ressources opératoires.

Paradigmes universels et intelligibilités locales

- Le problème que pose dans l'histoire des sciences la description des singularités est devenu ou redevenu central lorsque la pensée par cas a fait émerger dans toutes les sciences une forme d'argumentation irréductible au modèle hypothético-déductif de description des opérations d'inférence et de preuve qui réduisait, par définition, le cas singulier ou l'acteur individuel à un exemplaire substituable par n'importe quel autre, dès lors qu'on pouvait les inclure dans une même catégorie générique.
- À considérer les débats épistémologiques et méthodologiques d'aujourd'hui, on peut avoir l'impression que la fin du xx^e siècle a vu se formuler, dans toutes les sciences de l'homme et selon des cheminements multiples, un doute sur l'exclusivité des moyens de généraliser les

base par le recours systématique constats de formalisation des opérations qui les traitent. À travers la diversité des domaines du droit, de l'éthique, de la philosophie, et surtout des sciences psychologiques et historiques, où elle s'est investie successivement, la pensée par cas n'indiquerait-elle pas alors une autre manière d'articuler une argumentation, dont la montée simultanée en généralité et en exactitude ne se réduirait ni à celle de la généralisation inductive, ni à celle de la nécessité déductive ? Identifier cette voie spécifique n'est d'ailleurs pas aisé puisque la pensée par cas ne l'a pas toujours ni partout revendiquée ou réfléchie dans sa généralité. De ce réexamen, qui se comprend plutôt comme un glissement du style scientifique de la description et de l'administration des preuves, fort différent de celui d'une révolution scientifique » qui sait nommer du premier coup son point de rupture, les symptômes sont disparates, mais ils sont convergents. Si l'on définit très généralement l'analyse de cas par le fait que l'attention qu'elle prête à leur singularité remet inévitablement en question l'unité logique de l'argumentation scientifique comme l'immobilité de ses concepts génériques, il faut admettre que sa diffusion, conjuguée aux impasses des programmes nomologiques et à la spécialisation des différentes branches de la logique, a contribué à faire sortir la plupart des disciplines des ornières du naturalisme dans les sciences empiriques et du logicisme intégral dans les sciences formelles.

Le xxe siècle scientifique s'est partagé, à des dates plus ou moins tardives selon les disciplines, entre, d'une part, l'ambition toujours accrue d'unifier ses connaissances dans de vastes paradigmes soumis à des contraintes de plus en plus fortes portant sur l'homogénéité du langage de leurs preuves et démonstrations et, d'autre part, un processus de fragmentation croissante des corpus, des méthodes et des théories, qui a accompagné la « spécialisation » des recherches dans des disciplines de plus en plus pointues : non seulement spécialisation des techniques d'analyse et de perfectionnées dans différents les métiers mesure scientifiques, mais tout autant multiplication de théories

47

concurrentes et de formalismes distincts, souvent disjoints, parfois sans communication, y compris au sein d'une même discipline. Le projet d'axiomatiser le langage démonstratif de toutes les sciences – celui de la démonstration formalisée comme celui de l'explication des phénomènes du monde empirique, réorganisés sur une base expérimentale unique et dans le cadre d'une intelligibilité formellement unifiée - a pris son essor dès la fin du xixe siècle chez les mathématiciens et les logiciens et, avec le pouvoir d'entraînement sur les autres sciences que l'on sait, il a paru un temps voler d'inventions mathématiques en inventions logiques avec la reconstruction formaliste des logiques modernes sur les bases de la rencontre entre les principes de Russell fondamentaux Frege, du Wittgenstein. Mais ce projet a vite rencontré ses limites dans les difficultés ou les impasses d'une écriture « pure » des concepts ou d'un système général des « fonctions propositionnelles ». De fait, c'est la résistance des reconfigurations historiques de la connaissance scientifique, multiples, discontinues et souvent concurrentes, qui a marqué les limites du projet logiciste qui aurait exigé une unification complète de leurs langages conformément aux règles et définitions d'une formalisation universelle. On a ainsi assisté au piétinement ou à la révision des grandes ambitions totalisantes au sein même des disciplines qui semblaient les plus propices à l'extension indéfinie de la formalisation ; et cela au profit de la démultiplication, de la sectorisation, de la spécification des espaces de formalisation, de mathématisation et théorisation, chacun découpé, sans plus se référer à un cadastre universel, à partir des besoins de sciences empiriques de plus en plus spécialisées sur des terrains bien spécifiés de leur construction des faits et de traitement des données. Autant dire que la « singularité » des objets particuliers de chaque discipline empirique comme celle des entités définies par les logiques spécialisées sont devenues les principaux moteurs de la ré-élaboration des langages et des questions scientifiques, philosophiques, sociales et politiques⁴⁷.

Les sciences de l'homme ont, au fil du siècle écoulé, participé et, à dire vrai, elles ont plus souvent suivi ce double mouvement, avec peut-être un renoncement plus tardif à l'espoir de reconfigurer définitivement le statut de leurs preuves resté aussi disputé qu'au temps de leur dépendance vis-à-vis de la théologie ou de la philosophie. Dans la montée en puissance des grands programmes d'unification du langage de l'intelligibilité scientifique, suivie de leur révision à la baisse, ces sciences importaient, en effet, une division ancienne de leurs orientations épistémologiques découlait de leur statut de dernières venues. Cadettes des sciences exactes dont les méthodologies dominaient l'esprit scientifique – et qui comptaient derrière elles deux à trois siècles de succès ininterrompus à travers plusieurs révolutions scientifiques -, mais héritières aussi de la philosophie et des humanités classiques, elles étaient durablement partagées en deux camps. Dans les sciences sociales, le naturalisme sociologique ou anthropologique des uns, souvent celui des fondateurs, avait prôné, avec l'alignement sur l'idéal nomologique, l'imitation méthodologique des sciences dures. Sur l'autre bord, les fidèles de l'herméneutique refusaient de trancher le lien ombilical avec la philosophie, où ils voyaient la seule garantie contre les simplifications du scientisme dans l'explication historique, lequel vouait allègrement à la métaphysique ou à la théologie toute référence au rôle de l'interprétation et de l'intentionnalité dans l'analyse des actions humaines. La fin du xx^e siècle a vu se clore l'ère disciplinaire des premières sciences de la société, dans lesquelles avaient prospéré les langages et les paradigmes des grandes théories, en se laissant bercer le plus souvent par les illusions d'une épistémologie décalquée de celle des sciences exactes : organicisme, sociologisme, économisme, structuralisme, fonctionnalisme - sans oublier, plus près de nous, les promesses des formalismes logiques et mathématiques qui ont présidé à une renaissance des logiques formelles en redonnant une nouvelle ambition aux sciences de la langue et du discours ; ni les ambitions conquérantes du sémiologisme généralisé qui proposait d'étendre la clarté formelle de la linguistique à tous les systèmes sociaux en les traitant comme la sémiologie générale traitait les « systèmes de signes », de symboles ou d'indices. Constatons seulement que, dans le dernier quart du xxe siècle, ces deux traditions scientifiques dont les arrières philosophiques étaient gardés, l'une par le naturalisme, l'autre par la phénoménologie, et qui s'étaient solidement retranchées en deux camps épistémologiques distincts et ennemis, chacun considérant qu'ils ne pouvaient « inventer » que l'un au détriment de l'autre, se sont vidées de l'essentiel de leur pouvoir d'invention comme de leur capacité de renouvellement. La conscience que la théorie universelle des sociétés ou le bilan des symbolismes de l'humanité outrepassait les forces d'une ou plusieurs sciences sociales a accompagné le constat de sette usuro⁴⁸

49

cette usure⁴⁸. En somme, l'exigence objectiviste ou structuraliste de construire un système général d'explication, affrontée à herméneutique de ressaisir l'intelligibilité scientifique des actions sociales dans leur signification anthropologique, se sont l'une et l'autre usées quand elles se sont installées dans une guerre de tranchées scientifique, un Streit universitaire, en Allemagne comme en France. Le tempo exigeant de la recherche, qui noie les théories devenues incapables d'inventions dans la polémique rituelle, a fini par émousser, chez tous ceux qui se bornaient à ressasser les préalables de leurs paradigmes, le souci d'inventer de nouvelles grilles théoriques de description. Chez les uns, les hypothèses de facture naturaliste se sont banalisées, surtout chez ceux qui persistaient à inscrire leur pensée dans le langage d'une école bâtie sur le succès ancien d'une théorie immobile, comme l'a fait voir le marxisme de la chaire. Face à ceux-là, la quête du sens des singularités armée des moyens d'une nouvelle herméneutique, issue de la rencontre entre méthode clinique et phénoménologie, a assez rapidement incité les chercheurs qui avaient ouvert une piste originale, à forger, à peine disciplinaires, de nouveaux labels bientôt reconnus, défendus aussi ialousement les anciennes que appartenances. Dans les sciences sociales, la rupture avec les

grandes théories de la discipline n'a pas seulement ouvert un espace à la pluralité et à la concurrence théoriques. Elle a multiplié les fermetures les chapelles et encourageant le buissonnement des langages de description. L'escalade dans la spécialisation des styles de recherche sans cesse redimensionnés à la mesure de plus petites provinces autonomes, se dotant d'idiomes sectaires de la description, a en tout cas fini par rendre presque spécialités impossible aux nouvelles transdisciplinaires de penser chacune ses relations avec les

50

autres. Le « constructivisme », par exemple, a ainsi hérité des deux déceptions majeures du siècle - celle de la perte du paradigme ultime ou du formalisme premier et celle de l'échec de la phénoménologie à atteindre le sens « essentiel » des faits historiques. Rapidement vulgarisé dans toutes les sciences sociales, ce concept sans programme est devenu dans un espéranto de chercheurs une notion aussi vague ou vaine que celle de « structuralisme » avant lui. Autre de la double déception : le succès l'ethnométhodologie qui, en associant au programme phénoménologie interactionniste une de l'expérience commune, s'est condamnée, pour accentuer sa démarcation, aux affres de la description des implications intimes d'une interaction minuscule pour retrouver l'intelligibilité du cas singulier dans la banalité choisie de ses objets. Ici comme là - emballement des formalismes et prolifération des concepts ou raffinements herméneutiques en écheveau -, les théories des sciences humaines et sociales sont restées ou redevenues assez différentes des théories développées dans les sciences mathématiques ou expérimentales pour que la question épistémologique de l'autonomie de leurs principes et méthodes de description du monde en soit venue à y poser de manière exemplaire le rôle de la pensée des singularités. Dans la seconde moitié du xxe siècle, les sciences du cas ont ainsi assuré, parfois à leur corps défendant, tantôt au profit d'une nouvelle intelligibilité tantôt seulement d'une mode scientifique – on ne tranchera pas sur ce beau cas d'ambivalence des effets -, la convergence entre la valeur

descriptive de la méthode clinique et la valeur méthodologique de l'observation contextualisée dans l'administration des preuves ou la gestion des évaluations, qui avaient l'une et l'autre précisé leur démarche au sein de disciplines ou de savoir-faire spécialisés.

Le cas et la théorie

52

Même quand ils s'expriment dans les programmes plus modestes d'une exploration resserrée de domaines ou de cas autrement et mieux singularisés que par le découpage disciplinaire, la plupart des langages épistémologiques du traitement des singularités perpétuent ou retrouvent facilement, aujourd'hui encore, la nostalgie d'une théorie d'ensemble où la diversité des études de cas pourrait enfin se dissoudre dans un paradigme de tous les cas possibles.

La mémoire savante joue sans doute un rôle essentiel dans la synonymie encore bien établie entre connaissance scientifique et connaissance par concepts universels. Dans l'enseignement des savoirs comme de leur histoire, il est difficile d'oublier que c'est la recherche de lois ou de structures invariantes de la nature, supposées cachées derrière les variations déconcertantes des cas de figure livrés à l'observation, qui a procuré aux révolutions scientifiques de l'époque moderne l'idée régulatrice et l'énergie intellectuelle nécessaires à leurs ruptures théoriques. Autrement dit, la science moderne de naissance galiléenne s'est fondée sur une « dés-automatisation » radicale des automatismes de la perception et des représentations quotidiennes ou savantes qui préservaient depuis l'Antiquité la proximité entre l'expérience vécue et les rythmes perceptibles du cosmos⁴⁹. Les grands paradigmes – logicistes ou naturalistes – qui ont, depuis la Renaissance, multiplié en Europe les découvertes « en grappes » de la modernité, sont tous issus de la désautomatisation de la pensée aristotélicienne et médiévale, dévitalisée par de trop longues institutionnalisations et appropriations corporatives. Plus récemment encore, c'est la dés-automatisation des affiliations académiques qui a interdisciplinarisé la plupart des recherches de pointe,

bouleversant, presque toujours au plus grand profit de frontières des l'invention, les anciens disciplinaires. L'effet de dés-automatisation a assurément libéré l'imagination des possibles, permettant l'ouverture, entre xix^e et xx^e siècle, des grands chantiers comparatifs de la linguistique, de l'anthropologie, de la sociologie historique. Il a ainsi favorisé les reconfigurations transdisciplinaires. Mais la ré-automatisation de la pensée, sa routinisation, n'épargne scientifique l'histoire que l'histoire transmissions du charisme religieux ou politique. D'où aujourd'hui, dans les sciences sociales en tout cas, l'apparition d'un processus d'accumulation de résultats discontinus qui se laissent facilement énumérer dans la langue méthodologique des trend reports, mais sans que leur hétérogénéité théorique leur permette jamais de se fondre dans le langage d'un système articulé de cumulation : ce que dissimulent fort bien les idiomes de métier dont le mélange assume une fonction de sabir dans l'échange avec les administrations et les technocraties commanditaires de produits standards.

L'invite à penser les analyses de cas conformément à une logique de raisonnement qui leur soit adéquate - ou, ce qui revient au même, à accepter la logique que l'on pratique réellement dans cette tâche, au lieu de se réclamer d'une autre – rencontrerait sans doute moins de résistances si elle n'était perçue et souvent dénoncée comme un renoncement à toute structuration théorique de la description. C'est bien sûr confondre une forme particulière de la théorie, celle du paradigme unitaire et unifié (au sens fort du terme), avec le rôle constitutif que joue un langage théorique en tout savoir comme en toute observation, quelle que soit la forme selon laquelle il organise leur intelligibilité. En aucune science, on ne peut réduire l'exigence théorique à celle d'une complète uniformisation sémantique de son espace logique. Une théorie peut fort bien, par exemple, s'organiser en une série d'intelligibilités solidement argumentées ou documentées, partiellement sécantes, mais qui restent cependant disjointes comme c'est le cas dans la plupart des sciences sociales où, du fait tantôt de leur concurrence tantôt de leurs interactions

53

faibles ou lointaines, plusieurs théories différentes peuvent rendre compte des mêmes données, dès lors qu'elles les ont reconstruites en faits décrits dans des « univers du discours » différents. La définition opératoire d'une théorie scientifique exige seulement de chacune une articulation les composantes conceptuelle entre toutes interprétations du monde. À condition d'ajouter que, dans une science empirique, l'articulation des concepts ne peut jamais être définie abstraitement par les seuls critères d'une cohérence interne de la théorie ; celle-ci doit aussi pouvoir soumettre, directement ou indirectement, tous ses concepts à une exigence externe : ouvrir des possibilités d'observation qui n'existeraient pas dans un autre langage. Tant qu'elle pense par concepts descriptifs qui font avancer la connaissance du cas, la pensée par cas n'est donc pas une

54

pensée en miettes. En toute science - nomologique ou historique, formelle ou empirique, statistique ou casuistique - les concepts ne peuvent, en effet, jouer un rôle dans la découverte scientifique que s'ils composent ensemble une grille d'observation qu'on puisse appliquer efficacement l'interprétation d'un monde observable ou pensable (réel ou possible, rationnel ou aléatoire, imaginaire ou symbolique), et qui se prête en même temps à une analyse logique du langage de cette description. Dans les sciences l'observation, et plus encore dans les sciences sociales dont le sens empirique est de part en part historique, les concepts idéal-typiques utilisés dans les descriptions, comme les schèmes opératoires de la comparaison, n'ont évidemment pas la même texture sémantique que dans les sciences hypothético-déductives (même s'ils s'expriment souvent dans les mêmes mots : « hypothèse », « vérification », « réfutation », etc.). Les logiques formelles, épistémiques ou déontiques, monotones ou non monotones, comme celles qui formalisent les modes ou les valences de l'assertion, décrivent toujours, logiquement ou mathématiquement, des opérations possibles de la pensée des « faits », que ceux-ci soient singuliers ou réitérables, empiriques ou logiques. Mais elles ne dispensent jamais une science empirique du travail

de l'enquête descriptive et interprétative, seul capable de spécifier la logique locale d'un raisonnement comparatif qui doit statuer sur des contextes faisant varier la normalité ou l'exceptionnalité, la probabilité ou la certitude d'une inférence. Dans tous les types de théorie empirique, les concepts ne peuvent jouer un rôle dans l'interprétation ou l'explication que s'ils sont sémantiquement articulés entre eux dans une grille de description, toujours susceptible d'être reconfigurée en fonction des résultats de la recherche. Le raisonnement historique ne peut jamais désolidariser complètement ses concepts descriptifs de l'usage que l'on fait de la grille d'intelligibilité qu'ils composent parce qu'une grille d'interprétation – autrement dit, une théorie – ne permet de formuler de nouvelles connaissances que pour autant qu'on la fait servir à des observations méthodiques et suivies. La « description dense » des singularités doit s'y faire plus patiente et moins économe de ses détails ou nuances ; l'invention y est peutêtre plus laborieuse, pas forcément plus rare, mais d'une définition plus incertaine que dans un système fermé par les règles d'une inférence déductive ou d'une généralisation inductive.

l'histoire des reconfigurations théoriques d'une Dans science – tant dans ses démarches les plus cliniques ou les plus attentives au suivi historique d'un cas que dans les formes les plus étroitement liées à l'expérimentation dans une science exacte -, c'est toujours une même définition du succès et de l'échec scientifiques qui permet d'y retrouver les critères d'un lien probant entre les protocoles d'une observation empirique et leurs formulations théoriques. L'échec d'une recherche s'est souvent révélé scientifiquement fécond ; mais seulement lorsqu'il a permis de relancer le travail de reconfiguration du réel, en obligeant le chercheur à réviser une grille conceptuelle qui avait échoué dans sa tâche faire surgir de nouvelles pertinences théorique de empiriques. Les concepts descriptifs ne deviennent des concepts explicatifs et/ou interprétatifs que lorsqu'ils ont trouvé les situations et les corpus qui rendent parlante la grille d'observation pour laquelle ils ont été construits. La

55

potentialité d'invention propre aux concepts articulés en théories applicables au monde empirique est inscrite dans la définition même de tout acte d'observation suivie : le positivisme de toujours ne se définit que par le refus de cette définition. Sous ses diverses formes, il n'a jamais visé qu'à effacer toute trace du rôle de la théorie dans le travail de la découverte scientifique : il veut croire que le monde recèlerait une intelligibilité dormante qui serait d'emblée disponible pour que le monde puisse prendre lui-même la parole dans la pure factualité de ses faits, la simple échéance de ses cas. La pensée par cas fait au contraire ressortir une propriété commune à toute connaissance scientifique, en laissant voir immédiatement l'implication réciproque entre l'articulation d'une théorie et le déroulement d'une enquête, et cela aussi bien dans l'histoire des sciences exactes que dans celle des sciences historiques. Ici comme là, lorsque les concepts descriptifs d'une grille d'observation produisent des connaissances, c'est qu'ils ont permis d'observer des phénomènes qui n'étaient pas observables avant qu'une reconfiguration théorique des concepts qui les rendent descriptibles ne les ait rendus concevables.

Notes

- 1. L. Daston, « Strange facts, plain facts, and the texture of scientific experience in the Enlightenment », in S. Marchand & E. Lunbeck, eds, *Proof and persuasion. Essays on authority, objectivity and evidence*, Tournai, Brepols, 1997, p. 42-59.
- 2. F. Hartog, *Le XIX^e siècle et l'Histoire*. *Le cas Fustel de Coulanges*, Paris, Presses universitaires de France, 1988, p. 13, 217-221.
- 3. Moi, Pierre Rivière, ayant égorgé ma mère, ma sœur et mon frère. Un cas de parricide au XIX^e siècle, présenté par M. Foucault et al., Paris, Gallimard/Julliard, 1973 p. 10-13. On pourrait, bien sûr, multiplier indéfiniment les exemples. C'est l'occasion de rappeler que le cas ne saurait être défini par la taille de l'objet pris en compte, qu'il importe de ne pas confondre avec le caractère intensif de l'examen auquel il est soumis. À cet égard, la Méditerranée de Braudel est tout autant constituée en cas que les objets que se donnent les micro-historiens (et dont l'échelle est en fait très variable).
- 4. Jean-Claude Pariente caractérise fort bien la disponibilité sémantique du nom propre en analysant la perplexité où « on » se trouverait si « on »

lisait, par exemple, que « Jean-Paul Sartre est en train de mettre au point son Précis de logique modale ». Comme tout autre déictique, le nom propre dirige de façon aveugle l'attention vers son référent sans jamais pouvoir le définir complètement ; mais, « désignateur rigide » selon l'expression devenue classique de Donnellan, il ouvre en même temps un champ de questions variables sur la vérité des assertions qu'il commande, en fonction de son « ancrage pragmatique » dans une situation de communication. Ici, les réactions du lecteur de cette information varieront entre incrédulité et acceptation selon d'autres informations qui constituent le contexte de son écoute de la phrase en amalgamant tous les contextes dans lesquels il a déjà entendu parler ou lu quelque chose de Sartre. Même s'ils sont grammaticalement des noms communs, les concepts du sociologue, inévitablement idéal-typiques, participent par là de cette indexicalité du nom propre : impossibles à définir complètement par une liste fermée de propriétés génériques, ils ne peuvent identifier ce dont ils parlent qu'en se référant en même temps à une collection de cas, dans la définition desquels entrent nécessairement des noms propres et déictiques ou des périphrases qui en contiennent d'autres. Cf. J.-C. Pariente, « Le nom propre et la prédication dans les langues naturelles », in J. Molino, ed., Le nom propre, nº sp. de Langages, 66, 1982, p. 37-39.

- 5. A. R. Jonsen & S. Toulmin, *The abuse of casuistry*. *A history of moral reasoning*, Berkeley-Londres, University of California Press, 1988; et ici même, p. 95-127.
- 6. Les philosophes de l'intuition, pour lesquels l'appréhension directe d'une essence singulière constitue une forme de connaissance supérieure à toute discursion, ont exercé une influence, qui tend aujourd'hui à s'effacer, sur les premières formulations conceptuelles des sciences sociales. Mais Nietzsche, dont les interprétations étaient nourries d'analyses historiennes, a fourni aux chercheurs un autre modèle suggestif, plus proche de leurs méthodes, celui de la re-création travaillée du sens conceptuel d'un cas exemplaire, comme l'illustre sa description de l'« origine » de la tragédie ou de la philosophie pré-socratique. C'est ce Nietzsche, celui de *Généalogie de la morale* (1887), qu'invoquait Weber pour la force probante qu'il avait conférée au type-idéal de la « requalification religieuse de la souffrance » par le christianisme.
- 7. Pierre Livet montre l'adéquation de ce type de formalisation, procédant par révision des normalités et de leurs exceptions en fonction des contextes, aux raisonnements habituels de l'historien ou du sociologue dans son texte : « Formaliser l'argumentation en restant sensible au contexte », in M. de Fornel & J.-C. Passeron, eds, *L'argumentation. Preuve et persuasion*, Paris, Éd. de l'EHESS, 2002, p. 49-66 (« Enquête » 2).
- 8. On retrouve ici la question posée, dans un contexte différent, par Carlo Ginzburg dans son essai « Spie. Radici di un paradigma indiziario », in A.

- Gargani, ed., *Crisi della ragione*, Turin, Einaudi, 1979 (trad. fr. « Signes, traces, pistes. Racines d'un paradigme de l'indice », *Le Débat*, 6, 1980, p. 3-44). Le très large écho qu'a connu ce texte, qui a beaucoup circulé depuis un quart de siècle, ainsi que la diversité des lectures dont il a fait l'objet peuvent utilement servir à caractériser la conjoncture intellectuelle et scientifique à laquelle nous nous référons ici.
- 9. Thomas Pavel a proposé de retrouver au cœur du roman moderne une « indétermination axiologique » qui en serait le ressort profond : cf. « Fiction et perplexité morale », Paris, EHESS, 25^e Conférence Marc Bloch, juin 2003, multigr. Du même auteur, voir aussi *La pensée du roman*, Paris, Gallimard, 2003.
- 10. Nous croisons ici les observations du sociologue Howard Becker dans les conclusions de C. C. Ragin & H. S. Becker, eds, *What is a case?* Exploring the foundations of social inquiry, Cambridge, Cambridge University Press, 1992.
- 11. Cf. Ragin & Becker, *ibid*. (en particulier la contribution de Charles Ragin).
- 12. J. Carroy, « L'étude de cas psychologique et psychanalytique (xix^e siècle-début du xx^e siècle) », ici même, p. 201-228 (p. 210).
- 13. S. Freud, « Fragment d'une analyse d'hystérie (Dora) » (1905), in *Cinq psychanalyses*, trad. fr., Paris, Presses universitaires de France, 1954, p. 2, 86.
- 14. S. Freud, « Extrait de l'histoire d'une névrose infantile (L'homme aux loups) » (1918), *ibid.*, p. 327-328.
- 15. D. Rudelic-Fernandez, « Logiques du cas : modèles et modalités », in P. Fedida & F. Villa, eds, *Le cas en controverse*, Paris, Presses universitaires de France, 1999, p. 29-42 (p. 39) ; C. Cyssau, « Fonctions théoriques du cas clinique. De la construction singulière à l'exemple sériel », in *ibid.*, p. 59-82.
- 16. A. R. Jonsen & S. Toulmin, *The abuse of casuistry...* ., p. 35 (et ici même, p. 121); et S. Boarini, « Collection, comparaison, concertation. Le traitement du cas, de la casuistique moderne aux conférences de consensus », ici même, p. 129-157.
- 17. Y. Thomas, « L'extrême et l'ordinaire. Remarques sur le cas médiéval de la communauté disparue », ici même, p. 45-73 (p. 72).
- 18. J. Pigeaud, « Aux sources du cas », *Histoires de cas*, n° sp. de *Nouvelle Revue de Psychanalyse*, 42, 1990, p. 65-81.
- 19. M. Foucault, Surveiller et punir. Naissance de la prison, Paris, Gallimard, 1975, p. 191, 193.
- 20. Cf. P. Cariou, *Les idéalités casuistiques. Aux origines de la psychanalyse*, Paris, Presses universitaires de France, 1992. Mais pour le Foucault des années 1960-1970, les savoirs « psy » ne sont pas séparables

- de l'ensemble des procédures destinées à discipliner l'individu dans les sociétés contemporaines ; d'où, sans doute, son insistance à en marquer la nouveauté radicale.
- 21. J. Le Brun, « Un genre littéraire, le cas ? Du casus conscientiæ à la Krankengeschichte freudienne », in C. Bohn & H. Willems, eds, Sinngeneratoren. Fremd- und Selbstthematisierung in soziologischhistorischer Perspektive, Constance, UVK Verlagsgesellschaft, 2001, p. 139-167; M. de Certeau, « Le "roman" psychanalytique. Histoire et littérature », in Id., Histoire et psychanalyse entre science et fiction, Paris, Gallimard, 1987, p. 118-147; P.-L. Assoun, « Le récit freudien du symptôme », Nouvelle Revue de Psychanalyse, 42, 1990, p. 173-198.
- 22. M. de Certeau, « Le "roman" psychanalytique... », p. 124.
- 23. F. Zimmermann, « La casuistique dans la bioéthique américaine », ici même, p. 159-170. Le récit ne se limite pas à cette fonction argumentative puisque, à travers le recours au style indirect, il rend possible la prise en compte de la subjectivité des protagonistes, bien distinguée du registre du commentaire du cas. Il vaudrait la peine de suivre la piste suggérée par l'auteur à propos d'autres figures de la pensée par cas.
- 24. J.-P. Antoine, « Les *Vies* de Vasari, l'histoire de l'art et la "science sans nom" des cas », ici même, p. 171-199.
- 25. P. Ricœur, *Temps et récit*, III, *Le temps raconté*, Paris, Seuil, 1985, p. 356. Ricœur note ailleurs que Freud ne semble pas avoir discuté frontalement le caractère narratif de l'expérience psychanalytique. Il s'est au moins interrogé, on l'a vu, sur la forme « romanesque » que prenaient ses « histoires de malades » ; et il a exprimé sa perplexité sur la forme qu'il conviendrait de donner à une histoire de cas (par exemple au début du second chapitre de « L'homme aux loups »).
- **26.** C. Imbert, « Le cadastre des savoirs. Figures de connaissance et prises de réel », ici même, p. 255-279.
- 27. Cette lecture standard est celle d'une bonne part de la littérature consacrée aux *case studies* et à la monographie. C'est celle que défend, par exemple, l'ouvrage de J. Fagin, A. Orum, G. Sjoberg, eds, *A case for the case study*, Chapel Hill-Londres, The University of North Carolina Press, 1991, en particulier p. 1-79.
- 28. Voir, dans le même sens, les réflexions de l'anthropologue Clifford Geertz, en particulier dans l'un de ses textes les plus célèbres, « Thick description. Toward an interpretive theory of culture », in Id., *The interpretation of cultures*, New York, Basic Books, 1973 (trad. fr. « La description dense. Vers une théorie interprétative de la culture », *Enquête. Sociologie, Histoire, Anthropologie*, 6, 1998, p. 73-105, en particulier p. 93 sq.).

- 29. Pour labelliser son principe d'objectivation et ses techniques du traitement des « variations concomitantes », c'est la figure de Claude Bernard, fondateur de la méthode expérimentale en médecine qu'invoquait Durkheim dans Les règles de la méthode sociologique (1894). Mais, en même temps, comme on le voit aussitôt après dans Le suicide (1897), c'est l'interprétation des « types de suicide » restitués à leurs contextes historiques qui lui a fourni une théorie intelligible de ses recensements et retraitements statistiques : la pensée par cas se retrouve toujours peu ou prou dans toutes les démarches d'une science historique. L'explication d'un cas par le sociologue se réfère toujours, plus ou moins directement, à une interprétation de son sens contextuel. En somme, elle suppose à la fois l'épistémologie wébérienne de la « double adéquation » (« causale » et « quant au sens »), et la double exigence durkheimienne d'« expliquer séparément la cause et la fonction ».
- 30. Dès que l'on pose qu'il ne peut exister qu'une seule forme de lien logique entre la généralité d'une proposition théorique et sa vulnérabilité empirique à des constats singuliers, on ramène toutes les différences sémantiques entre « théorie scientifique » et « théorie métaphysique » à une démarcation unique : pour Popper, psychanalyse ou évolutionnisme ne peuvent plus être alors que des théories métaphysiques, comme c'est aussi le cas de toute autre forme d'historicisme. Cf. K. Popper, *La logique de la découverte scientifique* (1959, 1968), trad. fr., Paris, Payot, 1978, p. 92-105.
- 31. S. Freud, Cinq psychanalyses, p. 1.
- 32. La double préoccupation méthodologique de Freud est visible dans le préambule des *Cinq psychanalyses*, p. 1, 4-6, où il revendique l'intelligibilité d'une causalité « en écheveau » que peut seule livrer la singularité d'un cas observé au cours du traitement analytique d'une névrose, sans renoncer pour autant à la généralité que procure à cette intelligibilité le fait de prendre place dans un tableau nosographique où le cas figure alors comme un exemplaire ce dont témoignent aussi les articles indéfinis qui les titrent (une phobie, une paranoïa, etc.).
- 33. *Ibid.*, p. 6.
- 34. Selon la formule de Claude Imbert, opposant la pensée par cas à la continuité de ce « méta-langage épistémologique » qui court, dans l'histoire scientifique de l'Europe, depuis l'euclidisme et le naturalisme grecs jusqu'aux néo-kantismes du xix^e siècle ; et qui se lit encore dans ses remises en cause chez le premier Wittgenstein pour le positivisme logique, chez Merleau-Ponty pour la description phénoménologique de l'expérience, ou en anthropologie de Mauss à Lévi-Strauss, figures majeures du questionnement réciproque entre sciences de l'homme et philosophie ou, en chacune d'elles, entre droits de l'expérience et exigences logiques : cf. C. Imbert, « Le cadastre des savoirs... », ici même, p 266-276, 278.

- 35. D. Widlöcher, « Le cas, au singulier », *Nouvelle Revue de Psychanalyse*, 42, 1990, p. 285-302.
- 36. Pour le départ de la logique mathématique, voir G. Frege, Begriffsschrift, eine der arithmetischen nachgebildete Formelsprache des reinen Denkens (1879), trad. in J. van Heijenoort, ed., From Frege to Gödel. A source book in mathematical logic, 1879-1937, Cambridge, Harvard University Press, 1967; et pour une tentative d'extension, voir G. Frege, Écrits logiques et philosophiques, trad. et éd. par C. Imbert, Paris, Seuil, 1971. Également, C. Imbert, Phénoménologies et langues formulaires, Paris, Presses universitaires de France, 1992.
- 37. La signification des logiques non monotones se comprend mieux si on en situe l'opératoire en regard de toutes les autres, comme le fait dans ce volume Pierre Livet en traçant un panorama synoptique des différentes formes de raisonnements, considérés comme des opérateurs d'une généralisation qui peut être menée en faisant des hypothèses différentes sur leurs contextes : « Les diverses formes de raisonnement par cas », ici même, p. 229-253.
- 38. Selon l'expression de Hans Albert parlant de la facilité que procure, dans une explication contextualisée, la possibilité d'imputer toute observation allant à l'encontre de l'hypothèse à l'influence de facteurs exogènes que l'hypothèse avait d'abord neutralisés ou ignorés en les supposant invariants par sa formulation même : H. Albert, « Modell Platonismus », in E. Topitsch, ed., *Logik der Sozialwissenschaften*, Cologne-Berlin, Kienpenheuer & Witsch, 1966, p. 406-434.
- 39. L'analyse que mène ici Pierre Livet à propos du rôle de l'« émotion » dans la révision d'une croyance ou de la « double révision » fait voir que la dimension temporelle de ce processus inscrit la pensée par cas dans la dynamique alternative de la *prospective* et de la *rétrospective* : « Les diverses formes de raisonnement par cas », ici même, p. 243-249.
- 40. Cf. P. Livet, *ibid.*, p. 249-252.
- 41. Par exemple, dans la théorie des polyèdres réguliers au XVII^e siècle, le cas du « petit dodécaèdre étoilé » (l'ancien « hérisson » de Kepler). Cf. I. Lakatos, *Proofs and refutations* (1989), trad. fr. *Preuves et réfutations*, Paris, Dunod, 1990.
- 42. L'histoire des mathématiques, depuis les Grecs, et celle de la physique, y compris dans ses développements contemporains, offrent de nombreux exemples de scénarios où la résolution (coûteuse dans l'immédiat) du cas incongru a été préférée au sauvetage d'une théorie pourtant longtemps considérée comme satisfaisante.
- 43. K. Chemla, « Le paradigme et le général. Réflexions inspirées par les textes mathématiques de la Chine ancienne », ici même, p. 75-93.
- 44. Cf. K. Chemla, *ibid.*, plus particulièrement p. 88-92.

- 45. M. Weber, *Confucianisme et taoïsme* (in *Gesammelte Aufsätze zur Religionssoziologie*, I, Tübingen, Mohr [Siebeck], 1920), trad. par C. Colliot-Thélène et J.-P. Grossein, prés. de J.-P. Grossein, Paris, Gallimard, 2000.
- 46. Cf. entre autres, le paradigme du « fils de la chenille » au nom duquel la jurisprudence du droit privé étend, par une analogie raisonnée, la préférence donnée au père adoptif sur le père géniteur dans la résolution des cas litigieux ; J. Bourgon, « Les vertus juridiques de l'exemple. Nature et fonction de la mise en exemple dans le droit de la Chine impériale », in K. Chemla, ed., *La valeur de l'exemple. Perspectives chinoises*, n° sp. de *Extrême-Orient, Extrême-Occident*, 19, 1997, p. 11-18.
- 47. Claude Imbert retrace dans ce volume les aventures modernes du projet galiléo-cartésien d'une anthropologie scientifique, en suivant son accompagnement par la philosophie, à travers leur dialogue serré et les variations de leurs langages selon le contexte des demandes sociales et politiques. En fait, les reconfigurations contemporaines de la connaissance n'ont fait qu'enchevêtrer de manière plus indémêlable les nœuds de ce dispositif de pensée en manifestant l'impossibilité tant d'une casuistique universelle que celle d'une totale unité conceptuelle des sciences empiriques et de leurs logiques. Cf. ici même, « Le cadastre des savoirs... ».
- 48. Claude Lévi-Strauss le reconnaissait, à propos de l'école durkheimienne, dans l'épigraphe nostalgique qu'il a placée en tête du premier volume de son *Anthropologie structurale* (1958), pour dédier l'ouvrage au « prestigieux atelier de *L'Année sociologique* » que, écrivaitil, « nous avons laissé au silence et à l'abandon, moins par ingratitude que par la triste persuasion où nous sommes, que l'entreprise excéderait aujourd'hui nos forces ».
- 49. En étendant cette notion descriptive, due à Chklovski, de l'invention littéraire à l'invention scientifique. Cf. V. Chklovski, ed., *Théorie de la prose* (1925) ; et surtout *L'art comme procédé* (1929), traductions partielles in T. Todorov, ed., *Théorie de la littérature. Textes des formalistes russes*, Paris, Seuil, 1966.

Auteurs

Jean-Claude Passeron

Du même auteur

Le temps donné aux tableaux, ENS Éditions, 2019

Penser par cas, Éditions de l'École des hautes études en sciences sociales, 2005

Qu'est-ce qu'une discipline ?, Éditions de l'École des hautes études en sciences sociales, 2006

Tous les textes Jacques Revel

Du même auteur

Une autre histoire, Éditions de l'École des hautes études en sciences sociales, 2015
Penser par cas, Éditions de l'École des hautes études en sciences sociales, 2005
Qu'est-ce qu'une discipline ?, Éditions de l'École des hautes études en sciences sociales, 2006
Tous les textes

© Éditions de l'École des hautes études en sciences sociales, 2005

Référence électronique du chapitre

PASSERON, Jean-Claude; REVEL, Jacques. *Penser par cas. Raisonner à partir de singularités* In : *Penser par cas* [en ligne]. Paris : Éditions de l'École des hautes études en sciences sociales, 2005 (généré le 11 juin 2023). Disponible sur Internet : http://books.openedition.org/editionsehess/19921. ISBN : 9782713231100. DOI : https://doi.org/10.4000/books.editionsehess.19921.

Référence électronique du livre

PASSERON, Jean-Claude (dir.); REVEL, Jacques (dir.). *Penser par cas*. Nouvelle édition [en ligne]. Paris : Éditions de l'École des hautes études en sciences sociales, 2005 (généré le 11 juin 2023). Disponible sur Internet : http://books.openedition.org/editionsehess/19901>. ISBN : 9782713231100.

https://doi.org/10.4000/books.editionsehess.19901. Compatible avec Zotero